Traits d'agences

L'actualité des agences d'urbanisme

Supplément au n° 123 de traits urbains, le magazine de l'immobilier et de la ville (ne peut être vendu séparément).

PORTRAITS

Alexandra Le Provost
L'Anjou à cœur

Jean Rottner
Au chevet des territoires

39
AUTOMNE 2021

42e Rencontre des agences : « Co-habitons ! »

En 2021, les agences d'urbanisme s'étaient projetées en posture prospective pour « réinventer nos futurs (heureux) » dans une rencontre annuelle de format inédit, totalement digital. La 42e rencontre des agences d'urbanisme organisée cette année par la Fnau, mais accueillie dans le territoire dunkerquois, sera l'occasion de se retrouver entre élus, professionnels et partenaires des agences, en partie en présentiel, mais aussi en gardant toute l'ouverture que nous offre désormais un monde hybride.

Ce sont aussi ces transformations de la société, révélées ou accélérées par la pandémie, et la manière dont elles interrogent nos modes de vie, d'habiter et de faire société, que la 42e rencontre va s'attacher à décrypter sous le titre « Co-habitons ! »

Une révolution de l'habiter est devant nous. La généralisation du télétravail et l'expérience des confinements ont transformé notre regard sur le logement et les aspirations des ménages : la « pièce en plus », davantage de surface, une moindre dépendance à la localisation et à la forme des lieux de travail. Mais dans le même temps, un logement qui au fil des années est devenu plus petit, plus cher, et qui se trouve aujourd'hui dans une équation complexe entre logement abordable, intensification urbaine désirable et sobriété foncière nécessaire.

La pandémie a accéléré la prise de conscience d'un rapport avec la nature à repenser en profondeur pour protéger la biodiversité et la ressource sol, pour faire face au changement climatique et construire une société décarbonée et pour construire un cadre de vie et des modes de vie plus propices à la santé et au bien-être.

Nous constatons tous une augmentation des précarités, des anxiétés, un risque d'isolements identitaires et la fragmentation sociale et territoriale. Par leurs enquêtes et leurs travaux, les agences d'urbanisme décryptent les trajectoires et des représentions sociales dans les territoires, travaillent à révéler ce qui n'est pas encore visible ou institutionnalisé, mais qui est vecteur d'interrelation, de lien, de convivialité et de solidarité. A travers l'injonction « Co-habitons ! » les agences d'urbanisme nous invitent à nous interroger sur notre nouveau contrat social et territorial.

Jean Rottner
Président de la Région Grand Est
Président de la Fnau

Patrice Vergriete
Maire et Président
de la Communauté urbaine
de Dunkerque
Président délégué de la Fnau

TRAITS D'AGENCES actualité des agences d'urbanisme, supplément au numéro 123 de Traits urbains, le magazine de l'immobilier et de la ville (ne peut être vendu séparément) - Editeur : Innovapresse - 5 rue Saulnier - 75009 Paris - Tél. : 01 48 24 81 20 - www.innovapresse.com - RCS Paris B 329 255 566 - ISSN : 1776-9604 - Commission paritaire : 0324 T 87608 - Directeur de la publication : Gaël Chervet - Traits d'agences est réalisé en partenariat avec la Fédération nationale des agences d'urbanisme : 22 rue Joubert, 75009 Paris - Tél. 33 (0)1 45 49 32 50 - www.fnau.org - Comité éditorial : Brigitte Bariol-Mathais, Karine Hurel et Marianne Malez (Fnau), Marie-Christine Vatov (Innovapresse). Ont participé à ce numéro : Mathilde Aladame (UrbaLyon), Charles Bergougnoux (ADU), Hélène Bernard (ADEUS), Frédéric Bossard (epures), Geneviève Bretagne (AUAT), Faustine Calvet (AUAT), Damien Caudron (UrbaLyon), Xavier Chelkowski (AGUR), Laurent Couture (AGAM), Mélina Gaboreau (a'urba), Béatrice Genty (ATU), Fanny Geoffroy (AGURAM), Baptiste Gouraud (ADEUS), Brigitte Guigou (Institut), Eglantine Hue (ADU), Lucas Jouny (AURG), Isabelle Lasternas (Oise-les-Vallées), Céline Lejeune (AGUR), Émilie Moreau (Apur), Guillaume Oallet (AUAT), Olivier Pallier (AUPA), Patricia Pelloux (Apur), Ludovic Pepion (Apur), Anne-Sophie Peureux (AUTB), Françoise Pichavant (AURG), David Picot (Innovapresse), Frédéric Pontoire (AURG), Gilles Poupard (AudéLor), Pascale Poupinot (Oise-les-Vallées), Anne Quantin-Pottecher (AURG), Ludovic Réau (Audap), Isabelle Richard (AGUR), Sabrina Rodriguez (AUPA), Olivier Roussel (UrbaLyon), Olivier Solari (AADDT-PF), Emmanuelle Thenot (AADDT-PF), Anne-Laure Tiang (AGUR), Soazig Vannier (Aucame), Laure Vidal (AGAM), Clémentine Yvorel (AGAM) - Conception graphique : Laëtitia Loas-Orsel - Directeur artistique : Maxime Buot - Maquette : Maxime Buot - Abonnement annuel à Traits urbains : 139 € TTC (8 numéros) - 25 € le numéro - TVA : 2,1 % - Renseignements et abonnements : abonnement@innovapresse.com - Imprimeur : Chirat – Dépôt légal : à parution.
En couverture : © FNAU

Traits d'agences

AUTOMNE 2021
BRÈVES D'AGENCES 3
PUBLICATIONS 6

DOSSIER 7
CO-HABITONS !

- Saint-Étienne : l'habitat pavillonnaire, entre bénéfices individuels et coûts collectifs 8
- Caen : la vacance de logements, révélatrice d'un refus d'habiter ? 9
- Montbéliard : les démarches sociotopes pour analyser les usages des espaces publics 10
- Tours : la crise du coronavirus : un catalyseur d'engagements citoyens solidaires 11
- Dunkerque : changer la vie ensemble : une consultation citoyenne 12
- Marseille : parcours de vi(ll)e 13
- Grenoble : le bien-être, une boussole du vivre-ensemble et du rapport à la nature 14
- Lyon : l'agence à l'écoute (COVID 19) 15
- Oise-les-Vallées : fleuve et grand paysage comme lien entre les territoires 16
- Lorient : développement économique local et résidents : une cohabitation pas toujours apaisée 17
- Strasbourg : le MORO du Rhin Supérieur : repenser le foncier économique en transfrontalier à travers la méthode originale du « Planspiel » 18
- Aix-en-Provence : ville et biodiversité, de la qualité de l'une dépend la qualité de l'autre 19
- Bordeaux : repenser les cours d'école avec les enfants pour mieux cohabiter avec la nature 20
- Toulouse : le défi des grands parcs toulousains 21
- Paris : du Boulevard périphérique à la nouvelle ceinture verte, une transformation progressive 22
- Dunkerque : inondations et pénurie d'eau au pays des Wateringues 23
- Oise-les-Vallées : vers une agriculture de proximité en 2040 ? 24
- Lyon : crise sanitaire et logements : quelles conséquences ? 25
- Paris : hébergement d'urgence : des projets d'innovation mixtes au cœur du Grand Paris 26
- Saint-Étienne : tous logés à la même enseigne ? Quand le travail s'invite à la maison 27
- Marseille : derrière les écrans, la ville 28
- Grenoble : il était une fois le Rabot 29

PORTRAITS

- Alexandra Le Provost 30
- Jean Rottner 31

AUDAP

Le Wiki data commerce, vers un bien commun numérique

Hasparren (Pyrénées-Atlantiques) commune lauréate du programme Petites Villes de Demain.

© Audap - Marion Dussarrat - Creative Commons (BY-NC-ND)

Le Wiki data commerce (WDC) est né de la volonté de construire un outil participatif innovant pour répondre au besoin d'une connaissance fine de l'état du tissu commercial (nature de l'activité, état des locaux, niveau de prix du marché…) sur le territoire sud aquitain et d'obtenir des données actualisées en continu. Cet outil a comme finalité d'être une aide à la décision publique locale. Il permettra d'alimenter les réflexions des collectivités dans le cadre de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques. Pour ce faire, l'AUDAP a créé un groupe d'experts* qui l'accompagne dans la réflexion conceptuelle et technologique afin de mettre en œuvre un outil adapté aux besoins des contributeurs (collectivités, chambres consulaires, associations de commerçants, artisans/commerçants, administrés, chalands, …). Une séance de Preuve par l'exemple a été animée par l'AUDAP dans le centre-bourg d'une commune lauréate du programme Petites Villes de Demain (PVD). Cette expérimentation a permis d'affiner les attentes des participants et de tester le niveau de difficultés du recueil de données sur le terrain. Mission de mutualisation par excellence, six membres de l'AUDAP (l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, la communauté d'agglomération Pays Basque, les communautés de communes des Luys en Béarn, de Lacq-Orthez et de Vallée d'Ossau) se sont associés sur ce projet. Une première maquette du WDC sur des villes tests PVD est prévue pour la fin d'année et, après retour d'expérience, un prototype sera déployé en 2022 sur d'autres sites tests selon la méthodologie dite du design. ■

*composé de représentants de société d'édition de logiciels, d'Open Street Map, de chercheurs/universitaires/formateurs en développement web

DUNKERQUE

L'alliance territoriale : la relation gagnant-gagnant des territoires

Le travail en réseau : de la nécessité à une intelligence collective plus audacieuse

Plutôt qu'une contrainte, les alliances territoriales sont une véritable opportunité. Elles ont cet avantage de mobiliser de l'ingénierie, de renforcer les liens et les partenariats avec les acteurs locaux, de trouver des solutions plus audacieuses. Au fil du temps, elles deviennent plus fortes et ambitieuses dans leurs aspirations pour les territoires concernés.

Du CRTE à de nouvelles alliances territoriales thématiques

L'élaboration des CRTE a été l'occasion de formuler des ambitions stratégiques communes en matière de transition écologique, de répertorier les actions engagées ou en projet et les financements à la clé, sur le territoire de la région Flandre-Dunkerque et sur celui du pôle métropolitain des monts de Flandre. L'animation et le suivi/évaluation seront portés par l'agence. Les territoires signataires ont identifié des thématiques à travailler ensemble. Il s'agit notamment de l'alimentation et des projets alimentaires territoriaux, et de la mobilité avec la prise de compétence mobilité récente pour les communautés de communes. De nouvelles alliances de territoire au cœur desquelles l'agence d'urbanisme apportera son expertise et son partenariat, et jouera pleinement son rôle de tiers facilitateur d'innovations territoriales. ■

GRENOBLE

Les transitions sociétales mises en jeu

Fin 2020, les nouveaux élus du SCoT de la grande région de Grenoble ont décidé de poursuivre les chantiers lancés par leurs prédécesseurs sur les résiliences du territoire, dont les transitions sociétales. Pour apprécier de manière systémique les conséquences spatiales de l'évolution des modes de vie, afin d'anticiper les transitions et ruptures et d'appuyer les évolutions à porter au SCoT, une enquête qualitative menée par l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise a mobilisé une grande diversité sociogéographique d'acteurs. Entretiens et focus groups ont mis en lumière des tendances qui, dans l'appréhension des pratiques de vie quotidienne, influencent les fonctionnements de proximité (numérique, mobilité, stratégies résidentielles, lieux de sociabilité…).

Une seconde phase d'enquête va se déployer sous la forme de quatre tables rondes réunissant un large public (habitants, élus et techniciens), issu de la diversité territoriale, via un « serious game » spécifiquement conçu par l'agence. Sous la forme d'un jeu de rôle, chaque table devra imaginer les pratiques de vie quotidienne de Persona (individus fictifs), en 2021 puis en 2045, afin d'apprécier collectivement les transformations possibles ou en cours dans les pratiques de proximité, en fonction des catégories sociales, des lieux de vie… ■

DUNKERQUE

L'agence de Dunkerque publie les premières toiles de l'action sanitaire et sociale

Régulièrement interpelée par ses partenaires sur la complexité et le manque de lisibilité des acteurs dans le domaine de la solidarité, l'AGUR s'est attelée à identifier précisément et à représenter de façon schématique les acteurs clés du Dunkerquois qui gravitent autour d'une même problématique, qu'un public cible (ici un jeune et sa famille) peut être amené à solliciter. Les quatre premières toiles « sociales » concernent les champs du handicap, de la santé, de l'insertion professionnelle et de la précarité. Ces supports évolutifs et collaboratifs ont été réalisés avec et pour les professionnels. Ils s'adressent aux acteurs (institutionnels, associatifs…) qui traitent des problématiques de la jeunesse et plus largement à ceux qui orientent ou accompagnent un public jeune. Les toiles sont disponibles sur le site de l'AGUR : https://www.agur-dunkerque.org/blog/les-premieres-toiles-de-l-action-sanitaire-et-sociale-billet-5002.html. ■

GRENOBLE

Ça roule pour l'autopartage grenoblois

L'autopartage comme alternative à la possession de la voiture individuelle est une orientation du PDU de la métropole grenobloise. Afin de mieux comprendre cette pratique et d'évaluer son potentiel, une étude a été menée par l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise en partenariat avec le Syndicat mixte des mobilités de l'agglomération grenobloise (Smmag) et l'acteur local historique Citiz Alpes-Loire, à partir des données d'usage 2019.
L'analyse des différentes formes d'autopartage et de leurs complémentarités montre que l'usage de l'autopartage de Citiz Alpes-Loire est encore très urbain. Le « service en boucle » semble transformer en profondeur les habitudes de mobilité des usagers les plus urbains et concourir à un usage plus modéré de la voiture. On constate que ce service tend à se développer en dehors du centre de la métropole, notamment dans un cadre d'usages professionnels. Même si la crise a pu constituer un frein, l'étude révèle plusieurs leviers pour poursuivre le développement de l'autopartage. Elle montre enfin l'importance du rôle de l'Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) pour promouvoir ce service et l'inscrire pleinement dans la chaîne des mobilités.
https://basedoc.aurg.fr/dyn/portal/listalo.xhtml?page=alo&aloId=12954 ■

CLUB ENERGIE

La relance ! Et de nouvelles ambitions

En 2021, la dynamique du Club « énergie » est relancée avec une nouvelle équipe d'animateurs issus des agences de Nantes, Dunkerque et des vallées de l'Oise. Pour accompagner la transition énergétique des territoires, deux formats de partage en virtuel sont proposés :
- Le format court [Express]'AU d'une heure permet aux participants d'échanger de manière informelle autour d'un sujet énergétique avec un intervenant externe expert.
- Le format long [Club Energie] consacre une matinée complète à l'approfondissement d'une thématique avec interventions d'experts externes et retours d'expériences de travaux d'agence ponctués de temps d'échanges.
Après avoir abordé les nouvelles réglementations thermiques des bâtiments et la précarité énergétique, le club vous proposera un autre format long d'ici la fin de l'année.
Entre temps, l'[Express]'AU du 26 octobre aura été l'occasion de brainstormer avec RTE sur l'aménagement urbain sous ligne.
Ouvert à toute la FNAU. ■

© AUTB

▸ **MOUVEMENT**

ANNE-SOPHIE PEUREUX-DEMANGELLE, Territoire de Belfort

Anne-Sophie Peureux-Demangelle a pris, depuis avril 2021, la direction de l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB), présidée par Damien Meslot, maire de Belfort et président du Grand Belfort. Agée de 47 ans, elle débute comme stagiaire à l'AUTB en 1999 dans le cadre d'un DESS Droit Immobilier suivi à Strasbourg. Recrutée en 2001 comme assistante d'études, elle devient directrice d'études en 2015.
Sa participation aux grands événements qui ont marqué le département (élaboration du SCoT, création de la ZAC TGV Belfort-Montbéliard ou encore création de l'hôpital Nord Franche-Comté) lui ont permis d'acquérir une expérience certaine. Passionnée des questions juridiques, elle est fortement investie dans le domaine des documents d'urbanisme. ■

POLYNÉSIE

Une nouvelle agence d'urbanisme en Polynésie française

La nouvelle équipe de l'agence

© AADDT-PF

Le projet de création d'une agence d'urbanisme en Polynésie Française a été initié par le Pays et l'Etat en 2017, dans le cadre de l'élaboration du SAGE (Schéma d'aménagement général). La préfiguration de cet outil a été menée par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et la FNAU entre 2018 et 2019. C'est ainsi que l'Agence d'aménagement et de développement durable des territoires de Polynésie française a été constituée, en septembre 2020, sous le statut d'association loi 1901. Son conseil d'administration, présidé par Jean-Christophe Bouissou, ministre de l'Aménagement et du logement, est composé des représentants des institutions de la Polynésie Française, des communes et de leurs groupements, de l'Etat et d'entités publiques.

Désormais connue sous le nom de "Ōpua", projection en tahicien, l'agence vise à accompagner ses partenaires sur les thèmes de l'observation, de la planification, de l'aménagement et du développement territorial dans un souci d'harmonisation et de mutualisation des projets. Ainsi, le programme d'activités est élaboré sur la base des rencontres de l'ensemble des partenaires. Cette nouvelle structure envisage la mise en place de deux observatoires, sur l'habitat et la mobilité. En parallèle, elle se penchera sur les questions de planification, suivi, évaluation et mise en œuvre du SAGE, accompagnement de l'élaboration ou la mise en œuvre de PGA (Plan général d'aménagement), et de PGEM (Plans de gestion des espaces maritimes) communaux. Elle accompagnera la réflexion sur l'élaboration de schémas sectoriels et sur des études d'aménagement facilitant la mise en œuvre des programmes de rénovation urbaine.

L'Agence est également un lieu d'échanges et de débat entre l'ensemble des acteurs du territoire avec la programmation d'ateliers, de séminaires et de conférences. A travers sa fonction de centre de ressources physique et numérique, réunissant ses productions et l'ensemble des études réalisées en Polynésie Française, elle envisage de renforcer la mémoire territoriale ainsi que sa gouvernance. Depuis avril 2021, une équipe pluridisciplinaire de onze techniciens a été constituée pour mettre en œuvre le programme d'activités partenarial de l'agence validé en juillet dernier. ■

Olivier SOLARI, Directeur de l'agence Ōpua

Originaire de Biarritz, Olivier Solari est diplômé d'une maîtrise de travaux publics et d'un DESS d'urbanisme opérationnel. Il a travaillé dans deux agences d'urbanisme comme chef de projets, en Guyane pour l'AUDEG et dans le Sud-Ouest de la France pour l'AUDAP, ainsi que dans deux collectivités territoriales, à Carcans-Maubuisson en Gironde comme chargé de mission urbanisme et aménagement et comme directeur de l'urbanisme et des aménagements pour la commune de Bidart, sur la côte basque. Il a vécu une expérience internationale de cinq ans en Haïti et de trois ans à Madagascar pour la coopération française auprès du ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales haïtien sur les questions de gouvernance territoriale et auprès du ministère de l'Aménagement et des services fonciers malagasy sur les questions de gouvernance foncière. Avant de rejoindre l'Agence, il a tenu le poste de chargé de mission Foncier, urbanisme, mobilité au ministère des Outre-mer puis de chef de pôle aménagement du territoire et mobilité pour les services déconcentrés de l'Etat en Guyane.

Emmanuelle THENOT, Directrice adjointe de l'agence Ōpua

Diplômée de l'IEP de Bordeaux et de l'Institut d'aménagement, de tourisme et d'urbanisme de Bordeaux (DESS d'urbanisme opérationnel), Emmanuelle Thénot a débuté sa carrière à l'a-urba, en tant que chargée d'études du pôle Habitat. Depuis plus de 15 ans, elle est installée en Polynésie française où elle a occupé les postes de conseillère technique au sein de divers ministères du Logement du Pays, d'urbaniste à la ville de Papeete et de directrice de la Délégation à la ville et à l'habitat (le service logement du territoire).

À QUOI SERVENT LES DATALABS ?

Institut Paris Region

© Agsandrew/shutterstock.com

La disponibilité d'une masse de données individuelles, à des échelles spatiales fines, ouvre des terrains d'études aux acteurs de la ville. Leur analyse, via de nouvelles méthodologies quantitatives, contribue à enrichir les politiques publiques et nourrir la décision, notamment en matière de mobilité. Pourtant l'usage de ces données pose, notamment pour les agences d'urbanisme, de nombreuses questions d'ordre juridique, économique, éthique, démocratique et organisationnel. Cette synthèse, fruit d'un petit-déjeuner décideurs/chercheurs, propose des éléments de diagnostic, retours d'expériences et pistes d'action. ■

→ Lien : https://www.institutparisregion.fr/mobilite-et-transports/a-quoi-servent-les-datalabs/

INTÉGRER LA VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LA POLITIQUE DE TRANSITION

Montbéliard

© ADU

La vulnérabilité énergétique désigne, d'après l'INSEE, « l'état de personnes, familles ou groupes utilisant une part importante de leurs revenus pour leurs dépenses énergétiques contraintes, que ce soit pour le transport ou le logement, ce qui les rend vulnérables aux hausses des tarifs des énergies. » Elle se caractérise concrètement lorsque le ménage consacre plus de 8 % du revenu aux dépenses énergétiques du logement (chauffage et eau chaude) et plus de 4,5 % aux déplacements.
Cette publication tente de montrer que, malgré tous les dispositifs actifs aujourd'hui pour aider à la rénovation des logements, ces actions n'auront réellement d'effets que si elles s'accompagnent d'une réelle transition en ce qui concerne les modes de production d'énergie et leurs origines. ■

→ Lien : https://www.adu-montbeliard.fr/fileadmin/Fichiers/Fond_documentaire/2021/ENV_2021_042_RP_vulnerabilite_energetique_juin-2021.pdf

PORTS, VILLES ET TRANSITION

FNAU

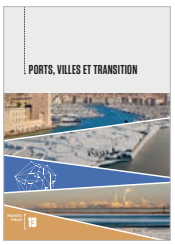

© FNAU

Les ports, fluviaux ou maritimes, sont des interfaces entre un territoire et le reste du monde. Véritables acteurs économiques, lieux industriels, ouverts vers le tourisme ou encore lieux d'appropriation culturelle, ils sont incontournables des réflexions d'aménagement. Face aux transitions que connaissent les villes et le monde - climatiques, économiques, numériques -, la physionomie des ports évolue aussi. Toujours interfaces et acteurs économiques, ils se tournent vers l'intérieur, vers la ville, et recréent les liens vers l'urbain.
Ce livre entraîne le lecteur dans de nombreuses villes-ports dans l'Hexagone – Le Havre, Strasbourg, Lorient, Marseille -, en Outre-mer – Guyane, Polynésie française, La Réunion, Martinique – et dans le monde ; autant de destinations où se réinventent les territoires portuaires. ■

CARNET DES ESPACES PUBLICS

Marseille

© AGAM

Dans la continuité du tome 1 sur les mots des espaces publics et du tome 2 sur une sélection d'études de cas, ce tome 3 pose les grands principes des espaces publics sur le territoire métropolitain. Ce Carnet a été pensé comme un véritable outil d'aide à la décision tant pour les collectivités que pour les professionnels. Il est consacré à la démarche de qualité dans la création des espaces publics. Il répertorie les vigilances à apporter à chaque étape du processus de la création de l'espace public, de l'intention à la gestion en passant par le diagnostic, le projet et les travaux. Il peut également servir de base pour rédiger des cahiers des charges dans le cadre de concours. Les grands projets structurants qui adoptent une identité singulière (projets de tramway, parvis de grands équipements…) peuvent, eux aussi, s'inspirer de ces principes. ■

LE NUMÉRIQUE ET L'INNOVATION AU SERVICE DU RENOUVEAU COMMERCIAL

Metz

© AGURAM

Le commerce est un axe fort des politiques publiques menées par la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville, espace majeur de développement entre l'Eurométropole de Metz et le Luxembourg. Ses 13 communes (80 000 habitants) forment le 2e pôle urbain de Moselle. Pour dynamiser son attractivité commerciale et soutenir ses commerçants, l'intercommunalité s'est dotée d'un outil d'appui au pilotage de l'immobilier commercial : Im'Observer. Un observatoire sur-mesure proposé par l'AGURAM. Les communes observées sont Thionville (programme national Action cœur de ville), Yutz, Terville et Fontoy (communes en situation de mutation/déprise commerciale). Ce Reper' fait le point sur 3 années d'observation et présente l'essentiel du le marché de l'immobilier commercial sur ce territoire. ■

COMMENT ATTEINDRE LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ?

FNAU

© FNAU

Cette publication de la Fnau parue en juin 2021 rassemble des expériences conduites par des agences d'urbanisme avec leurs partenaires pour concourir à l'objectif de sobriété foncière.
Si la planification et des objectifs quantifiés sont nécessaires pour limiter la consommation foncière et l'artificialisation des sols, ils ne seront pas suffisants.
Sans visée d'exhaustivité, car elle n'aborde pas tous les leviers qui seront indispensables (changement des modèles économiques de l'urbanisme, de l'agriculture, fiscalité…), ce dossier Fnau se veut source d'inspiration pour le débat et la mise en oeuvre en témoignant d'une diversité d'expériences de terrain mais aussi de celle de nos voisins italiens, avec lesquels nous partageons les mêmes objectifs européens. ■

La 42e Rencontre nationale des agences d'urbanisme sera, cette année, organisée par la Fnau, les 1, 2 et 3 décembre 2021. Elle sera décentralisée à Dunkerque et visible intégralement en direct sur internet.

COMMENT CO-HABITER ET RECONSTRUIRE LE VIVRE-ENSEMBLE ? C'EST SUR CES QUESTIONS QUE LA 42E RENCONTRE VA SE TENIR !

La crise de la Covid-19 a bousculé profondément notre rapport au monde : confinement strict, gestes barrières, mise à distance de l'autre dans l'espace public, comme dans la sphère privée. Cela va interroger durablement nos modes de vie, nos modes d'habiter et plus largement, notre manière de faire société. Mais cette crise vient s'ajouter à d'autres que nous connaissons déjà : économique, sociale et bien sûr écologique et climatique. Face à ces urgences, chacun est réinterrogé dans son rapport à l'autre, dans son rapport à la nature et dans son rapport au(x) territoire(s). Cela interroge également encore plus férocement les villes quant à leur capacité future à garantir des conditions de vie désirables et abordables pour tous.

Aussi se posent à nous un certain nombre de questions : comment co-habiter dans l'espace public et les lieux du vivre-ensemble ? Comment adapter les villes aux défis du changement climatique et co-habiter durablement avec la nature ? Comment re-lier les territoires et assurer leur cohésion, entre gestion de la proximité et de l'éloignement ? Comment adapter nos habitats, espaces de travail et notre cadre de vie pour y accueillir les nouveaux besoins et les nouvelles attentes des populations (télétravail, hybridation des espaces, accès à la nature…) ?

Autant de questions qui seront au cœur des débats et des échanges de la 42e rencontre des agences d'urbanisme.

Par **l'équipe de la FNAU**

SAINT-ÉTIENNE

L'habitat pavillonnaire, entre bénéfices individuels et coûts collectifs

[Par **Frédéric Bossard**, directeur, epures]

L'exode urbain est en marche ! Depuis la crise du Covid-19, les articles, analyses et commentaires sur l'exode urbain, la fuite des métropoles, le renouveau des villes moyennes et la néo-ruralité abondent.

Pas un jour sans son article, chiffres à l'appui. Il est incontestable que le marché résidentiel est en plein développement et ce depuis quelques décennies maintenant, porté par des logiques convergentes. D'abord une politique constante de l'Etat d'aides à la pierre puis à l'accession à la propriété, y compris dans une période encore très récente (PTZ notamment). Ensuite, une logique politique locale d'offres de foncier visant à capter de nouveaux ménages fiscaux, permettant le maintien voire le développement des communes (qui portent la compétence urbanisme depuis les lois de décentralisation). Cette offre politique répond à une logique sociale d'aspiration forte des ménages pour le pavillonnaire (celui-ci représente 75 % des propriétaires et 91 % des envies des locataires). Il est vrai que le pavillonnaire offre bien des attraits[1]. Il possède quasiment toujours un extérieur, une surface supérieure et une modularité plus évidente que le collectif. A cela s'ajoute quelques avantages supplémentaires comme la maîtrise des charges, en raison de l'absence de copropriété, et même une « mise à distance » et un entre-soi territorial. Enfin, la fiscalité peut être doublement avantageuse puisque les assiettes locales sont fréquemment moins élevées que dans les grandes agglomérations et que la mobilité liée à l'emploi peut être fiscalement prise en compte. D'ailleurs, au discours sur le « périurbain subi » se substitue aujourd'hui des analyses sur le « périurbain choisi »[2].

Si beaucoup évoquent aujourd'hui dans les médias cette « tentation de la maison à la campagne » post Covid-19, très rousseauiste au fond, ils oublient très souvent pour autant le caractère très individualiste de cette tentation qui maximise les bénéfices individuels mais également les coûts collectifs. C'est à dire l'exact inverse de la vie urbaine ! En effet, il y a un coût individuel à la densité urbaine (nuisances, temps de transport, pollution, coûts du foncier, charges de copropriété…), mais un bénéfice collectif incontestable (économies de consommation de foncier, économies d'agglomération, accessibilité améliorée aux personnes, aux emplois, aux activités et aux équipements…). Cela a d'ailleurs contribué à fonder l'orientation nationale de limiter la consommation foncière. A l'inverse, s'il y a des bénéfices individuels à la « campagne » (espace supplémentaire, coût immobilier, gestion des charges, entre soi, moins de nuisances…), il y a également des coûts collectifs : services publics plus coûteux par habitant, réseaux (eau électricité…), adaptation du réseau routier. Autant de services et d'équipements plus difficiles et coûteux à maintenir, de dépenses énergétiques par habitant plus élevées, de performances moins bonnes des transports collectifs à assurer… Qui doit payer ces bénéfices individuels ? La collectivité ? L'impôt donc ?

© Epures

Mais les impôts sont payés soit par le contribuable, soit par l'usager selon des logiques qui ne tiennent plus compte de cette diffusion générale de l'habitat et des pratiques sociales dans les territoires, eux-mêmes affranchis depuis longtemps des simples limites institutionnelles. Cette inadéquation génère des disparités et des tensions très fortes, à la fois dans la population et dans les collectivités gestionnaires des charges de centralité. Les pactes financiers qui apparaissent localement esquissent des réponses mais en se trompant d'échelle car la seule qui vaille aujourd'hui, au regard de ces remarques, est bien celle du bassin d'habitat.

Le législateur, l'élu local et l'urbaniste doivent aujourd'hui comprendre que le territoire se construit évidemment via les grandes thématiques si chères à la planification mais dont la fiscalité participe pleinement ; notamment s'ils souhaitent défendre une certaine idée française de l'intérêt général. ■

(1) Voir entre autres, les travaux d'Y. Chalas.

(2) On se référera ici aux théories politiques du public choice ainsi qu'aux écrits d'E Charmes notamment.

CAEN

La vacance de logements, révélatrice d'un refus d'habiter ?

[Par **Soazig Vannier**, chargée d'études habitat - urbanisme, Aucame]

De nombreuses villes constatent une augmentation de la vacance des logements. Cette progression ne concerne pas seulement des territoires en déprise démographique ou des marchés de l'habitat très détendu, elle affecte aussi des villes attractives et dynamiques. Au-delà des caractéristiques des biens touchés par ce phénomène (logements vétustes, trop petits ou encore ne répondant plus à la demande des ménages), la localisation de ces logements questionne sur l'envie même d'habiter certains espaces centraux de la ville.

La communauté urbaine de Caen la mer n'échappe pas à une certaine augmentation de la vacance, malgré une réelle attractivité qui se traduit par une reprise de l'accroissement de la population, un marché immobilier dynamique et une forte présence d'investisseurs. Dans le cadre du programme d'actions de son PLH qui couvre la période 2019-2024, Caen la mer a sollicité l'Aucame pour mener une étude approfondie sur cette évolution. Il s'agit d'objectiver le regard de la collectivité sur ce phénomène pour cibler ensuite de réelles opportunités de reconquête. Cette étude constitue le point de départ d'un suivi visant à permettre à la collectivité de mieux adapter sa politique de l'habitat sur le long terme.

La première étape est de disposer d'un outil de mesure commun, fiable et pérenne. Après analyse des différentes sources de données, l'Aucame a fait le choix d'exploiter le fichier 1767BisCom mis à disposition de la Communauté urbaine par la Direction Générale des Finances. Cette base présente de nombreux avantages puisqu'elle permet de disposer de données annuelles, récentes et localisées. Disponible tous les ans, elle localise à l'adresse les locaux vacants l'année précédente (n-1). L'autre particularité de cette base est de fournir des informations sur la durée de vacance, permettant ainsi de repérer les logements touchés par une vacance structurelle de longue durée. Le croisement de cette base avec les Fichiers Fonciers complète les informations nécessaires à la compréhension du phénomène : taille et typologie des logements, période constructive, statut des logements (en copropriété, ...).

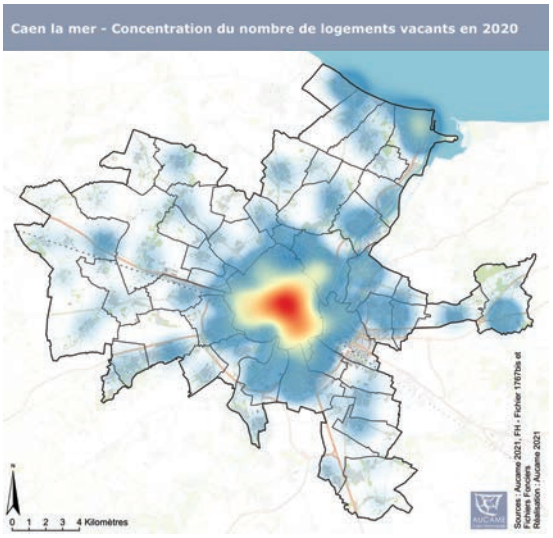

A l'issue de ce repérage, il s'avère sans surprise que la vacance concerne plus fortement les logements anciens collectifs de petite taille en copropriété. Toutefois, cette étude a révélé un phénomène plus étonnant : une forte concentration de ces logements dans les secteurs les plus centraux de la ville où les prix de l'immobilier sont parmi les plus élevés, preuve pourtant de l'attractivité de ces quartiers. Ces secteurs, qu'ils soient situés dans l'hypercentre et ses rues piétonnes animées ou sur des axes d'entrées de ville, ont comme point commun d'être les lieux les plus fréquentés de l'agglomération. Alors que ces espaces sont considérés comme prioritaires pour la reconquête urbaine, ils cumulent des « handicaps » qui peuvent à terme poser problème dans le mode d'habiter contemporain : défauts liés aux caractéristiques des logements (logements anciens de petite taille, parties communes à rénover, accessibilité compliquée, valeur immobilière élevée, manque d'extérieur...) auxquels s'ajoute des handicaps liés à leur localisation (quartier animé et bruyant, manque de stationnement, accessibilité du logement...).

Rue piétonne du centre-ville de Caen : les espaces les plus fréquentés et attractifs pour les visiteurs sont aussi ceux où se concentre la vacance de logements.

Cette corrélation entre la vacance de logements et certaines localisations interroge sur la volonté des ménages d'habiter certains lieux de la ville et leur désir de se préserver des contraintes qu'ils peuvent engendrer. « L'idéal urbain » de densité, de mixité des fonctions et d'animation ne constitue pas celui des habitants. Aujourd'hui, il est courant de voir un argument de vente basé sur un oxymore qui résume bien la situation : *« ici, à vendre un logement au calme dans un quartier animé »*. Et c'est là que se trouve l'enjeu pour les années à venir : quel habitat proposer à nos concitoyens permettant de résoudre la délicate équation de la sobriété foncière et de l'attractivité des villes tout en répondant aux aspirations de ménages à vivre dans des espaces apaisés ? ■

MONTBÉLIARD

Les démarches sociotopes pour analyser les usages des espaces publics

[Par **Eglantine Hue**, chargée d'études, ADU]

La façon dont sont aménagés les espaces publics impacte leur rôle dans le vivre ensemble. Comprendre les usages, les conflits, les lieux de sociabilité d'un espace et les analyser au regard des usages projetés permet d'adapter les aménagements futurs. Pour analyser les usages des espaces publics, l'ADU utilise, entre autres, la méthode des sociotopes[1].

Prendre en compte les usages d'un espace pour en améliorer l'aménagement

La méthode des sociotopes mobilise différentes pratiques. La première, l'observation, joue un rôle primordial. A l'aide d'une grille d'observation, il s'agit de s'imprégner des lieux, d'observer les flux, les usagers et les usages qui sont faits de l'espace. Plusieurs questions se posent : Qui sont les personnes qui fréquentent le lieu ? Pour quelle utilisation et sur quelle durée ? Les aménagements à disposition sont-ils utilisés ? Comment sont-ils utilisés ? Cette première étape permet d'obtenir une vision d'ensemble de l'espace, de cartographier les usages (ou l'absence d'usage) et de comprendre comment vit le lieu, à différents moments de la journée et de la semaine. Cette première approche, qui correspond au point de vue de l'urbaniste, est ensuite complétée par une approche « usagers ». Celle-ci consiste à aller à la rencontre des usagers des lieux, sous forme d'échanges, afin de récolter auprès d'eux leurs impressions, leurs sensations, les raisons pour lesquelles ils fréquentent ou non l'espace, ce qu'ils aiment ou ce qu'ils aiment moins. Au travers des discussions, il arrive que les personnes expriment des besoins, envies ou améliorations à apporter au lieu pour mieux répondre à leurs attentes.

A partir de l'ensemble du matériau récolté au cours de ces deux phases, il est possible de faire ressortir les éléments saillants, issus à la fois de l'observation et de la parole des usagers. Il s'agit parfois d'éléments faciles à prendre en compte (par exemple, manque d'un banc, de poubelles...). Pour d'autres, lorsque les projets sont en phase de conception, des adaptations peuvent être prises en compte.

Pour différents projets : d'une étude de centre-bourg à un projet de NPNRU

Si la méthode des sociotopes est d'abord pensée pour la planification urbaine, elle peut s'adapter et se décliner pour des projets divers et variés. Dans le cadre d'un projet urbain de cœur de ville, la ville d'Etupes avait la volonté de concerter ses habitants. L'ADU a donc adapté la méthode pour des ateliers de co-construction avec les habitants pour le réaménagement du centre-ville. A partir de documents simplifiés et adaptés à des non-initiés à l'urbanisme, il a été possible de faire émerger des idées à partir de constats et de ressentis de terrain.

Dans le cadre du suivi-évaluation du NPNRU pour lequel l'ADU est missionnée, la méthode des sociotopes est également utilisée pour évaluer l'adéquation entre les aménagements et les usages. L'objectif est de voir comment un espace récemment aménagé est approprié par les habitants. Au printemps 2021, une analyse sociotopes des différents espaces publics des deux quartiers concernés par le NPNRU a été réalisée. Celle-ci sera reconduite au cours et à la fin du programme afin de voir d'éventuelles évolutions dans les usages selon les aménagements réalisés, et d'observer également les impacts sur les espaces non réaménagés. Par exemple, cette analyse a déjà permis d'alerter une des communes sur les revêtements envisagés sur les nouveaux aménagements qui suscitent, sur les espaces déjà réalisés, de nombreuses réserves et remarques par les habitants. ■

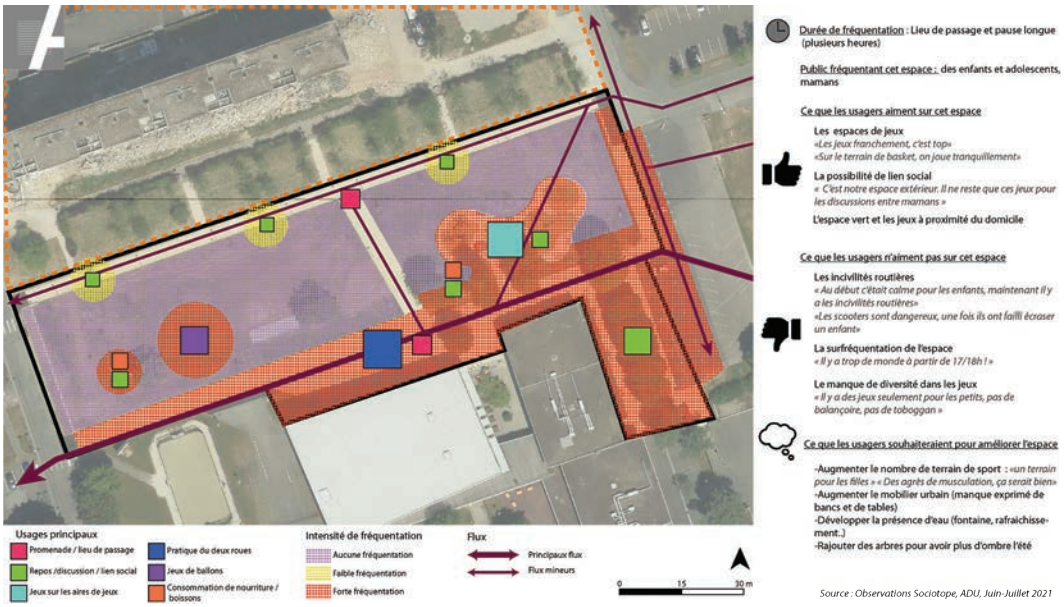

© ADU

Observation sociotopes, Plaine de Jeux de la Petite Hollande à Montbéliard.

(1) Méthode développée en Suède et introduite en France par Jean-Pierre Ferrand depuis plus de dix ans.

TOURS

La crise du coronavirus : un catalyseur d'engagements citoyens solidaires

[Par **Béatrice Genty**, urbaniste, agence d'urbanisme de l'Agglomération de Tours]

En mai 2020, l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération de Tours s'est engagée dans une démarche, « Mission Résonance », visant à apprendre collectivement de la crise du coronavirus et en particulier du premier confinement. La démarche s'est appuyée sur 74 entretiens auprès d'acteurs locaux très divers. Parmi les enseignements de cette écoute territoriale figure la manière dont le confinement du printemps 2020 a été un catalyseur d'engagements citoyens solidaires. Cet élan apporte un éclairage sur la manière de reconstruire le vivre ensemble et co-habiter.

La crise du coronavirus à l'origine d'un grand élan de solidarité

Le grand élan de solidarité qui semble avoir traversé la France et la Touraine pendant le confinement a mis de nombreuses personnes en mouvement, de multiples manières. Si les organismes et associations traditionnellement impliqués dans l'entraide se sont mobilisés, l'engagement des citoyens a connu, au-delà des acteurs traditionnels, une ampleur et une diversité nouvelles.

Les motivations mises en avant sont un sentiment de solidarité, le besoin de se sentir utile, l'urgence ressentie face à l'adversité ou même le simple désir de sortir. Pour certains de nos interlocuteurs, l'entraide a pu être la grande affaire de leur confinement, la prolongation de leurs engagements sociaux ou professionnels ou bien la solidarité vécue au quotidien. Pour d'autres, cela a été la prise de conscience de ce qui se vivait autour d'eux.

L'entraide entre proches

Les relations d'attention, de bienveillance ou d'écoute entre collègues de travail ou d'engagement, entre amis, entre voisins et dans les familles se sont avérées des soutiens précieux pour traverser ce temps d'isolement et d'incertitude. Les moyens numériques ont été fortement mobilisés mais d'autres plus ordinaires se sont avérés tout aussi pertinents. En particulier ont été mentionné les rendez-vous en ville ou sur les marchés, pour se voir même à distance, les courses et autres services entre voisins.

Une mobilisation citoyenne à plus grande échelle

Des habitants se sont regroupés pour mener leurs actions en fédérant autour d'eux les bonnes volontés jusqu'à développer parfois de véritables réseaux de solidarité. À l'instar des Couturières masquées ou du réseau d'entraide Tous ensemble contre le covid-19, ils ont mis en mouvement de nombreuses personnes qui pour certaines ne se seraient probablement jamais tournées vers le monde associatif. Les réseaux sociaux ont joué un rôle central dans la constitution de ces collectifs spontanés.

Un nouvel élan pour le bénévolat

Des associations, nationales tels les Restos du Cœur, les Petits frères des pauvres, ou locales telle la Table de Jeanne-Marie, ont vu affluer de nouvelles bonnes volontés en nombre. Ces bénévoles ont été les bienvenus pour renforcer des équipes souvent âgées, plus vulnérables face au coronavirus. Ils avaient des profils divers et disposaient parfois de compétences spécifiques (juridiques, médicales notamment) qu'ils ont mises au service des personnes aidées.

Des maires et des mairies moteurs de la solidarité

Parmi les acteurs institutionnels engagés en première ligne, les maires, de par leur connaissance du terrain, se sont retrouvés au cœur de réseaux de solidarité de proximité, réseaux qu'ils ont créés, sollicités ou fédérés quand ils ne se mettaient pas eux-mêmes et leurs services en action (lignes d'écoute, distribution de courses, de masques, etc.).

Vers une meilleure connaissance des uns et des autres ?

Ainsi, lors du confinement du printemps 2020, de nombreuses bonnes volontés se sont retrouvées et ont coopéré au service de la solidarité. Pour autant, un an après, l'agence a réuni un groupe de travail sur le thème « Conforter les pratiques de collaboration solidaire ». Ce dernier a dressé le constat d'une grande générosité mais d'une méconnaissance entre les acteurs qui génère parfois des sentiments d'incompréhension, de méfiance, voire de concurrence. Mieux se connaître afin de mieux travailler ensemble, c'est le chantier qu'il semble nécessaire d'ouvrir pour une plus grande et efficiente solidarité.

Pour en savoir plus sur la démarche Mission Résonance, voir article « Mission Résonance : apprendre collectivement de la crise du coronavirus pour agir localement », Traits d'agences n°37, automne 2020, p. 8. ■

L'entraide dans des cercles de proximité

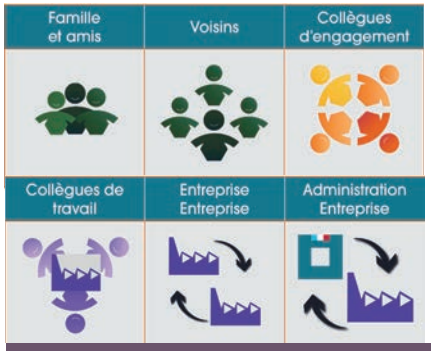

L'action collective au service d'autrui

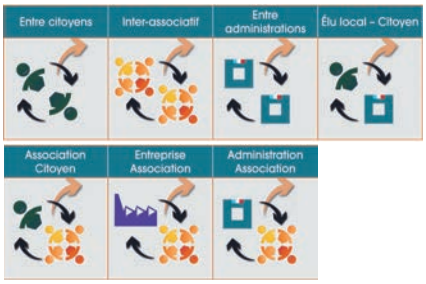

© ATU, 2021

Typologie des pratiques de collaboration solidaire identifiées dans Mission Résonance

DUNKERQUE

Changer la vie ensemble : une consultation citoyenne

[Par **Céline Lejeune**, sociologue-urbaniste, AGUR]

La communauté urbaine de Dunkerque s'est lancée le défi de prendre en compte les attentes des habitants pour leur territoire (idées, solutions d'amélioration…), dans l'objectif de faire évoluer les politiques publiques. Pour ce faire elle a lancé en début d'année une démarche intitulée « Changer la vie ensemble », à laquelle l'AGUR participe en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour y parvenir et favoriser l'expression directe du plus grand nombre, différents moyens et une diversité de méthodes sont déployés à l'échelle communautaire.

Une grande enquête a été réalisée avec le concours de l'institut de sondage BVA, constituée essentiellement de questions ouvertes, balayant une dizaine de thématiques au choix (santé, logement, emploi, environnement…). D'importants relais locaux de proximité ont été mobilisés (habitants ambassadeurs, monde associatif, référents communaux), afin d'aller « chercher » et d'accompagner les habitants qui n'ont pas forcément l'habitude de s'exprimer dans un tel cadre, notamment les jeunes. Un questionnaire junior a d'ailleurs été spécialement conçu et passé dans des établissements scolaires ou encore au sein de conseils municipaux d'enfants. Une plateforme collaborative a aussi été créée pour faciliter la participation et la diffusion des informations. Résultat : plus de 3 000 contributions ont été enregistrées, laissant émerger des préoccupations majeures et une volonté forte d'implication de la population.

Aujourd'hui il est question d'aller plus loin, à travers la mise en place d'autres dispositifs participatifs tels que des ateliers thématiques (sur la santé et le bien-être, le tourisme et l'attractivité territoriale), ou encore le lancement de deux démarches ambitieuses :

- Les Etats généraux de l'environnement. L'environnement, préoccupation majeure au regard des résultats de l'enquête, va faire l'objet d'une large mobilisation collective. Cette démarche entend ouvrir le débat sur quatre grands défis : le climat, la qualité de l'air, de l'eau et du sol, la biodiversité et la disponibilité des ressources essentielles. L'idée étant d'aboutir collectivement à un plan d'action pour l'avenir. Parallèlement une démarche expérimentale « éco gagnant » auprès de quarante familles volontaires est testée par la CUD en partenariat avec l'Université du Littoral Côte d'Opale, dont l'objectif est de trouver des solutions au quotidien qui seraient bénéfiques à la fois à l'environnement et au pouvoir d'achat des ménages.

- Les Assises de la jeunesse. Les jeunes sont apparus massivement comme le public à associer en priorité. C'est pourquoi la communauté urbaine a souhaité créer des Assises dédiées à la jeunesse. Cette démarche a pour objectifs de mieux connaître les besoins spécifiques des jeunes, de réfléchir collectivement à des questions d'avenir essentielles (emploi, logement, culture, éducation, sport, santé, insertion, transport…), et d'associer les jeunes aux décisions qui les concernent, pour aboutir à des orientations ou actions concrètes. Là encore il s'agit de compter sur la mobilisation forte des relais locaux du territoire (maisons de quartiers, missions locales, établissements scolaires, services des communes…) pour parvenir à atteindre le public « cible » - les jeunes – et les encourager à donner leurs avis, à participer.

© AGUR

Enfin pour ceux qui souhaitent s'impliquer concrètement, une plateforme de bénévolat « j'agis pour ma ville ! » a été mise à disposition. Elle permet de faciliter la mise en relation entre des associations et des volontaires. Elle a aussi pour vocation de faciliter l'entraide entre les habitants, une préoccupation très largement évoquée à l'occasion de la consultation.

Toutes ces démarches traduisent une volonté forte de l'agglomération de mettre les habitants du territoire au cœur des politiques publiques.

Pour plus de détails : https://www.changer-la-vie-ensemble.com ■

© AGUR

MARSEILLE

Parcours de vi(ll)e

[Par **Laure Vidal**, Chargée d'études principale Habitat & Politique de la ville, Pôle Habitat & Politique de la ville, Agam]

Comme près de 85 % des personnes âgées, Odette, 80 ans, a fait le choix de rester à son domicile malgré l'apparition des premiers signes de perte d'autonomie. Pour ne pas être isolée socialement elle s'attache à sortir régulièrement pour effectuer les activités qui lui permettent de conserver une vie la plus autonome possible. Ces sorties sont l'occasion de se maintenir en forme et rester en « bonne santé », car la marche constitue désormais sa seule activité physique, comme pour la grande majorité des personnes entrant dans le grand âge. Au-delà de l'aspect physique, ce sont aussi des opportunités de sociabilité avec les personnes familières rencontrées. Pour Odette, les courses alimentaires et les rendez-vous médicaux occupent une place centrale et sont les témoins de son autonomie de vie. Mais elle se déplace moins vite et ne peut marcher que 300 à 500 mètres avant de devoir faire une pause. Sur son trajet, peu de bancs sont présents et ils sont souvent déjà occupés. Elle qui avait l'habitude de prendre le bus pour se rendre chez son médecin ou « en ville » il y a encore quelques années a renoncé, car l'absence de quais adaptés a rendu les montées et descentes difficiles, sources d'insécurité et de stress.

Comme peuvent en témoigner ces quelques usages du quotidien d'Odette, la proximité et l'accessibilité entre son logement et les commerces et services de proximité appellent à définir le « chez soi » dans une acception large, entendu comme un système d'espaces comprenant le logement mais aussi les espaces collectifs et publics du contexte de vie de la personne âgée. Afin de ralentir les changements physiologiques et cognitifs liés à l'âge, et d'améliorer globalement la santé des personnes âgées, l'activité physique et plus particulièrement la marche contribuent à la prévention de la perte d'autonomie. Si les déplacements sont fortement liés aux capacités individuelles, les caractéristiques de l'environnement urbain ont une incidence sur le potentiel de mobilité des aînés, et leurs possibilités de participation sociale. Lorsque les personnes âgées laissent leur voiture pour passer au bus ou à la marche, l'espace public peut rapidement devenir inhospitalier. Ainsi, l'environnement urbain quotidien n'est pas fait pour la personne âgée et il s'est même dégradé dans les dernières décennies. L'absence (ou la disparition) de mobiliers urbains qui permettent de faire des pauses, la complexité des voies de circulation, la cohabitation sur les trottoirs, parfois étroits, de plusieurs modes actifs à vitesse importante, l'absence de continuité et fluidité dans les cheminements piétons ou tout simplement le manque de toilettes publiques constituent autant de freins à une vie en dehors du domicile et participent ainsi à une entrée plus rapide dans la dépendance.

Dans la culture dominante d'aménagement de la rue ou de l'espace public, les aménageurs ou concepteurs tiennent généralement pour acquis que tous les usagers disposent des capacités cognitives et motrices d'une personne adulte, active et en bonne santé. Redonner de l'importance aux aspects fonctionnels et qualitatifs des rues, à l'échelle des piétons, avec comme objectif la réponse à apporter aux besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles doit permettre de repenser la fonction et l'aménagement des espaces publics. Le parcours d'Odette met en lumière l'importance de l'accessibilité et de la marchabilité de la rue et de l'espace public comme levier à la rupture de l'isolement. Ainsi, penser la ville pour le bien être des personnes âgées serait le moyen de penser le bien être urbain de façon plus générale, pour tou.te.s. Les derniers rapports « Bien vieillir chez soi » et « nous vieillirons ensemble… » publiés en ce début d'année, placent ainsi « l'accessibilité et l'adaptation des espaces publics aux personnes âgées comme un critère fondamental de vieillissement en bonne santé » et permettent d'ouvrir de nouvelles perspectives dans la prise en compte des enjeux du vieillissement et leur traduction dans les politiques publiques d'aménagement. C'est sur ces questions que l'Agam a engagé un travail afin de mieux comprendre les enjeux territoriaux du bien vieillir. ■

Place de Strasbourg

© Place de Strasbourg, Saint-Lazare, Marseille (Horizons-Paysages, J. Mazas - Polyptyque - Itinéraires, P. Janny - Terres d'ombre, R. Poulard - H. Paraponaris)

GRENOBLE

Le bien-être, une boussole du vivre-ensemble et du rapport à la nature

[Par **Lucas Jouny**, chargé d'études Observation sociétale et **Françoise Pichavant**, directrice Cadre modes de vie, activités économiques et société, AURG)]

L'agence de la région grenobloise (AURG) est associée au projet Ibest, outil d'observation des politiques publiques métropolitaines lancé avec l'Université. Elle a contribué à l'analyse des résultats d'une enquête menée par Ipsos en 2012 sur un panel de métropolitains, renouvelé en 2018. Huit dimensions de la vie quotidienne issues de l'enquête sont observées et croisées pour explorer cette notion de bien-être et en tirer des éléments de compréhension.

Un indicateur alternatif de mesure de la richesse

Comment prendre en compte le bien-être ? Comment rendre visible ce qui est essentiel ? Comment travailler à la définition de ce qui fait commun et considérer la valeur de ce qui ne peut être monétarisé ?

C'est à ces questions que répond le projet Ibest « Indicateurs de bien-être soutenable » sur le territoire de la métropole grenobloise. L'objectif ? Analyser de nouveaux indicateurs de richesse locaux fondés sur la notion de bien-être territorialisé permettant d'évaluer et d'orienter les politiques publiques. Nourrie de débats scientifiques et citoyens et d'une double enquête auprès des habitants, la démarche a abouti à la définition collective de huit dimensions du bien-être (voir schéma).

Ainsi, se sentir en bonne santé, tirer satisfaction de sa vie sociale, de son travail, son logement, son quartier, se ressourcer dans un espace naturel ou un parc, pratiquer une activité associative, se sentir en phase avec l'articulation des temps de sa vie quotidienne… constituent autant d'indicateurs de mesure du niveau de bien-être des individus et des populations, autour des enjeux de vivre-ensemble, du rapport aux lieux de vie et des liens à la nature.

Pour mieux saisir l'importance des liens sociaux

Les relations sociales occupent une place importante parmi les dimensions du bien-être : souhaiter passer davantage de temps avec sa famille, ses amis, avoir apporté de l'aide à quelqu'un, en avoir bénéficié ou s'être senti en confiance envers autrui. L'enquête auprès des habitants révèle un lien entre se sentir inséré socialement et sa réalisation personnelle au sein des dimensions du bien-être. En effet, la moitié de répondants qui s'estime très satisfaite de ses relations sociales se réalise également mieux que la moyenne dans les autres dimensions du bien-être, dans l'affirmation de soi et l'engagement, le vivre-ensemble et la démocratie, mais aussi le rapport à l'environnement ou au travail. En 2012 comme en 2018, les participants souhaiteraient consacrer plus de temps à la famille, les loisirs, les engagements solidaires. 45 % des personnes souhaiteraient consacrer moins de temps à leur travail tout en signifiant une satisfaction importante (80 %) à l'égard de leur emploi.

La boussole du bien-être.

© AURG

Mieux comprendre le rapport au cadre de vie

Le cadre de vie de la métropole grenobloise satisfait une grande majorité de la population résidente. Globalement, la montagne, les espaces verts ou encore les logements de la métropole grenobloise plaisent à la majorité des enquêtés, dont par ailleurs 80 % sont satisfaits de leur logement, leur quartier et leur ville. C'est un critère important pour les nouveaux métropolitains : derrière les raisons professionnelles et familiales, le cadre de vie est le premier motif d'installation dans l'agglomération et à plus petite échelle, il reste le premier élément dans le choix du quartier et du logement (sécurité, services de proximité, jardins publics…).

Mieux apprécier le regard sur la nature

L'enquête dévoile enfin un rapport différencié à la nature et à la montagne en fonction de l'âge et des lieux d'habitation des habitants. Plus les enquêtés vivent proches des espaces naturels, notamment les montagnes, plus ils les considèrent comme un espace à préserver. Les retraités se rendent plus fréquemment en nature hors de la ville que les moins de 25 ans. Les deux classes d'âges fréquentent moins que la moyenne les parcs publics en ville, expliqué par une plus forte présence des familles avec enfants. Au total, 84 % des répondants pratiquent les parcs et jardins au moins une fois par mois et 87 % profitent de la nature en dehors de la ville, pour s'y promener, pour se détendre et pour faire du sport. Par ailleurs, une corrélation est observée entre la satisfaction globale à l'égard de la vie en général et la fréquentation de la nature hors de la ville. ■

Les contenus de la démarche Ibest, déclinés par fiches synthétiques, sont disponibles sur le site du réseau du réseau des observatoires de la région grenobloise OBS'y. https://www.obsy.fr/bien-etresoutenable.

LYON

L'agence à l'écoute (COVID 19)

[Par **Olivier Roussel**, directeur en charge du partenariat et des stratégies métropolitaines, UrbaLyon]

Une crise qui change nos représentations

Si cette crise est porteuse de sens, c'est l'occasion de repenser les politiques publiques. Pour cela il nous a été demandé d'être « en écoute et en proposition » pour tirer les conséquences de la situation et éclairer les futurs possibles. Ces enjeux et questionnements se retrouvent dans les échanges avec nos membres et partenaires. Ils se retrouvent également dans les retours des salariés d'UrbaLyon : leurs ressentis sur la crise, les changements à l'œuvre, les impacts sur les missions et métiers de l'Agence d'urbanisme....

La remise en cause des modes de vie et de l'organisation des territoires autour de 4 enjeux :

— celui des formes de la ville et le rapport que nous entretenons avec elle ;
— celui de notre modèle économique, de la possible reconfiguration des chaînes de valeur et de la relocalisation attendue des appareils productifs ;
— celui des mobilités, de l'accès aux services, du numérique... ;
— enfin celui de l'incertitude sur le monde d'après, des régulations à opérer.

...et des propositions autour de sept problématiques :

1. Une mobilité à réinventer, un espace public à reconfigurer ;
2. les qualités des logements réinterrogées, le besoin d'espace, le logement pour être protégé mais également s'épanouir ;
3. une économie ralentie mais tenue grâce au numérique dont la place dans nos vies et les territoires devient stratégique ;
4. des inégalités sociales mises en lumière, et dans le même temps la renaissance des collectifs ;
5. la santé placée au cœur des préoccupations, l'environnement qui n'est plus une « extériorité » mais le « vivant » ;
6. La densité et la compacité perçues comme des repoussoirs, et non plus comme les clefs des projets urbains ;
7. La nécessité de nouvelles méthodes, dont l'expérimentation, pour s'adapter, coopérer et penser le temps long.

Des questionnements autour des formes urbaines...

La planification apparaît comme un levier de régulation nécessaire pour préserver les ressources et ménager les territoires, mais devant intégrer les logiques essais / erreurs pour prendre en compte les « incertitudes stratégiques ».
Les espaces publics et les formes urbaines sont au coeur des préoccupations : l'application des gestes barrières, l'accentuation des enjeux santé / climat poussent à leur reconfiguration.

De l'économie et des formes du travail...

L'adaptation des salariés durant le confinement a montré d'autres formes d'organisation possibles, avec un triple défi pour les entreprises : celui de l'agilité dans le rapport aux clients, celui de la responsabilité sociale et environnementale, celui de l'intelligence relationnelle et organisationnelle. Et doivent se penser l'accompagnement des activités en difficulté, notamment dans les centralités, la gestion des vacances commerciales, la régulation des flux logistique liés au e-commerce...

Des mobilités, de l'accès aux services et aux équipements...

La crise a fait prendre conscience de la place du digital dans nos vies et en particulier pour les mobilités et l'accès aux services essentiels. Le rapport au temps est questionné. La crise apparaît comme une opportunité pour opérer les transitions sociale, économique et bien sûr écologique.

De la santé et de l'écologie

A l'évidence, les liens entre politiques urbaines, épanouissement humain et bonne santé physique et mentale des personnes doivent être renforcés. Le défi climatique est devenu prégnant ; la priorisation des politiques de transition est attendue, avec un défi : l'incertitude du monde de demain.

Et des salariés qui chroniquent la crise « In-Covid »

Des salariés ont souhaité aller plus loin que répondre au questionnaire. Ils ont rédigé des chroniques de la crise, sur ce qu'elle questionnait en eux, leur vie, la société, leur métier. Une quinzaine de chroniques ont été rédigées. Elles portent un regard décalé sur la crise, les crises. Elles relatent ses/leurs conséquences, dans un temps qui n'a manqué ni d'oracles ni de conclusions définitives voire sentencieuses. Elles parlent du rapport au temps, de notre alimentation, de la répétition du risque pandémique, de la place de la santé dans notre vision du monde. Elles parlent aussi de souveraineté économique, de justice spatiale, des choix résidentiels, des précarités et des précaires, de la place des technologies dans nos sociétés, de l'implication des individus dans la cité, du rapport au travail, aux biens matériels, à l'altérité... ■

OISE-LES-VALLÉES

Fleuve et grand paysage comme lien entre les territoires

[Par **Pascale Poupinot**, urbaniste, Oise-les-Vallées]

La cohabitation d'une grande infrastructure avec un territoire est toujours compliquée. Celle de la liaison fluviale Seine-Escaut l'est évidemment, d'autant que le projet qui a connu de nombreuses vicissitudes, est attendu depuis plusieurs décennies. Composée à la fois du Canal Seine Nord Europe à réaliser sur 107 km entre Compiègne et Cambrai et du creusement et rescindement de l'Oise sur 40 km entre Creil et Compiègne, cette liaison traverse des territoires non seulement naturels, agricoles et forestiers, mais aussi industriels et urbains. Il faudra de ce fait implanter une nouvelle infrastructure qui traversera différents territoires organisés par de nombreux acteurs.

Ce nouveau tronçon traversera des plateaux agricoles, aujourd'hui de grandes céréales, mais qui ont été dévastés par les deux guerres mondiales, ce qui a déjà profondément modifié le paysage. Lors des fouilles archéologiques, des implantations gallo-romaines voire encore plus anciennes, ont été inventoriées, ce qui permet d'imaginer des paysages très différents de ceux qui existent aujourd'hui.

Infrastructure fluviale en milieu urbain.

© OLV

Établir une déclaration d'utilité publique a été nécessaire mais pas suffisant

Comme tout projet de cette envergure, il a fallu établir la déclaration d'utilité publique, après de très nombreuses études très variées. Comme toute déclaration d'utilité publique, elle s'est faite au détriment de l'utilité privée composée par l'ensemble des propriétés privées pour lesquelles certaines ont fait l'objet d'expropriation. La cohabitation du projet et du territoire a ainsi été rendue difficile.

Créer le paysage avec des déblais issus du creusement du canal

Le canal, aussi bien dans sa partie nouvelle « création » que dans sa partie « creusement », générera des millions de m³ de terres et autres déblais. Certains seront expédiés, d'autres resteront in situ, créant ainsi un nouveau modelé paysager. La cohabitation risque d'être difficile, au moins dans un premier temps, dans ces territoires particulièrement plans.

Travailler aux compensations, en réactivant des zones humides et les activités d'épuration

La mise en place d'une infrastructure comme le canal va aussi permettre de réactiver des zones humides qui ont souvent été malmenées au cours du temps, soit dans des périodes d'expansion urbaine ou industrielle, soit pendant des périodes de destruction de guerre.

Faire cohabiter des activités de fret mais aussi de loisirs à travers le tourisme fluvial

Sur la liaison elle-même, se pose la question de la cohabitation des flux : la batellerie française actuelle (péniches dites Freycinet) va devoir cohabiter avec celle européenne déjà passée au format Vb, quand les bateaux de croisière commencent à parcourir la même liaison.

Le fret lui-même va aussi évoluer : actuellement le vrac est majoritaire, en granulats et autres matériaux de construction ou produits céréaliers, alors que l'évolution prévisible et espérée serait le développement des containers, sachant qu'il faut aussi adapter les conditions de chargement et de déchargement « bord à canal » sur l'ensemble de l'itinéraire.

Les bords à canal vont devoir aussi supporter plusieurs activités, aussi bien les mobilités douces que les activités de déchargement et de chargement. L'aménagement et l'urbanisme de demain nécessitent d'envisager la multifonction et donc la cohabitation des espaces.

Créer le paysage fluvial de demain traversant les territoires agricoles, naturels, mais aussi industriels et urbains

Implanter une nouvelle infrastructure fluviale n'est pas neutre et suppose l'appropriation de celle-ci par les acteurs déjà présents, qu'ils soient habitants, industriels, agriculteurs, touristes mais aussi bateliers.

C'est l'occasion également de porter un autre regard sur cet ouvrage en tant qu'élément de valorisation et de patrimoine des lieux qu'il traverse.

L'implantation d'une grande infrastructure bouleverse ainsi les territoires traversés où vivent, travaillent, se déplacent les habitants et les acteurs de l'aménagement. ■

LORIENT

Développement économique local et résidents : une cohabitation pas toujours apaisée

[Par **Gilles Poupard**, directeur, AudéLor]

Manifestations de résidents contre l'afflux de touristes « Air B and B », contestation des éoliennes à terre ou en mer, recours juridiques contre des projets d'espaces d'activités… L'actualité récente illustre la cohabitation parfois difficile entre le développement économique local et les habitants. Jusqu'ici perçu comme bénéfique car créateur d'emplois, le développement économique devient sujet d'interrogations ou de contestation de la part des habitants. Les motifs sont divers : hausse des prix des loyers et éviction de la population des lieux touristiques, nuisances pour le voisinage, opposition militante pour la défense des paysages, des terres agricoles ou naturels ou bien remise en cause de modèles économiques. Le sujet touche les questions de stratégies territoriales et de modèles économiques sectoriels mais aussi d'observation, de diffusion de l'information, de modalités de concertation ou de planification.

Une lecture brouillée de l'économie territoriale ?

Jadis, la dominante économique d'un territoire semblait facilement identifiable et lui donnait même son identité : villes industrielles, tertiaires, commerciales, portuaires ou villages de pêcheurs, bourgs agricoles. Aujourd'hui le profil économique d'un territoire ne va plus de soi. La tertiarisation de l'économie, la métropolisation, la révolution numérique, les mutations de l'appareil productif ont bouleversé les grilles de lecture. Récemment l'Insee a ainsi défini une nouvelle typologie des économies territoriales[1] qui illustre leur diversité économique et permet de sortir de typologie trop binaire : métropoles/non métropoles ; présentiel/non présentiel. La diversité des territoires « gagnants » avait par ailleurs été mise en évidence dans le dossier FNAU n°43 de juin 2018. Pour les habitants, la lecture de l'économie du territoire est aussi rendue complexe par la fermeture physique ou l'éloignement des sites industriels et par la rareté des informations sur l'économie locale, hors des épisodes de fermetures de sites. Des pans entiers du tissu économique passent ainsi inaperçus. Il y a là pour les agences d'urbanisme et leurs observatoires, un rôle de révélateur des réalités du tissu économique local et de ses dynamiques.

Des économies territoriales pas uniquement présentielles

Une partie croissante de l'économie d'un territoire est dite présentielle, orientée vers les besoins des habitants ou résidents temporaires (touristes, navetteurs) et est liée à la tertiarisation de l'économie, la montée des besoins en services à la personne, mais aussi aux pertes d'emplois enregistrées dans l'agriculture et l'industrie. Pour une partie des habitants, la perception de l'économie territoriale est centrée sur le « local », la proximité, les services aux habitants voire le « *small is beautiful* ». L'économie productive (non présentielle) qui produit des biens et services pour une clientèle extérieure leur parait de moins en moins légitime. Pourtant, elle est toujours présente et ce dans toutes les catégories de territoires. Son poids dans l'économie varie suivant les types de territoires de 23% à 40%. Elle est, de plus, en apparence fortement souhaitée dans l'optique d'une relocalisation industrielle et la recherche d'une « souveraineté économique ».

Un besoin d'espaces périphériques qui ne disparait pas

La sobriété foncière est un impératif pour les espaces d'habitat et les espaces économiques. Depuis les années 80, la localisation des entreprises s'est trop souvent orientée vers les espaces périphériques, où les zones commerciales, industrielles et tertiaires se sont alors multipliées. Récemment un retour vers les centres-villes est à l'œuvre portée par la volonté des collectivités de préserver leurs centralités. La grande majorité des entreprises peuvent se localiser dans le tissu urbain : commerces, services à la personne, santé, bureaux, hôtels-restaurants… Mais, pour quelques segments de l'économie, l'implantation en zones périphériques demeure indispensable. C'est le cas des projets industriels ou logistique qui nécessitent grandes surfaces, terrains plats, proximité des échangeurs et qui génèrent des nuisances peu compatibles avec de l'habitat. Ainsi, les documents de planification auxquels les agences contribuent, SCoT et DAAC en tête, pourraient limiter drastiquement les implantations en zone d'activités aux entreprises « qui en ont un besoin absolu ». Les projets de la grande distribution portant sur les produits courants et quotidiens (dont l'alimentaire) pourraient être exclus des zones commerciales périphériques. Un foncier économique dédié exclusivement à l'économie productive et localisée en périphérie ne représenterait alors qu'une faible part des extensions urbaines. Une meilleure connaissance du tissu économique local permettrait alors de ne plus sous-estimé les besoins d'espaces dans les périphéries, tout en permettant de faire revenir une partie de l'économie dans le centre-ville et ainsi faire cohabiter les deux types d'économie, aussi nécessaires l'une que l'autre, avec les aspirations des habitants. ■

(1). 7 groupes de zones d'emploi ont été identifiés selon leur orientation principale (cf Insee Première 1814 septembre 2020) : grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines, Autres grandes agglomérations et dotées de gros employeurs, Zones résidentielles ; zones spécialisées dans l'industrie ou dans l'agriculture ou dans le tourisme et enfin zones à économie diversifiée

STRASBOURG

Le MORO du Rhin Supérieur : repenser le foncier économique en transfrontalier à travers la méthode originale du « Planspiel »

[Par **Hélène Bernard**, cheffe de projet MORO Planspiel et **Baptiste Gouraud**, chargé d'études, ADEUS)]

Co-habiter un territoire transfrontalier, marqué par des langues, cultures et règlementations différentes, relève du défi permanent. Aussi, en vue de renforcer l'intégration de la région transfrontalière du Rhin Supérieur, une pratique allemande d'expérimentation (MORO), basée sur une méthode originale (simulation/Planspiel), est mise en place afin de repenser l'organisation du foncier économique du territoire transfrontalier.

Suite à la signature du traité d'Aix-la-Chapelle en 2019, les Etats français et allemand ont souhaité approfondir leurs relations. Avec la collaboration d'un ensemble d'acteurs locaux, régionaux et transfrontaliers, deux MORO sont expérimentés à l'échelle franco-allemande, l'un dans la Grande Région, l'autre sur le territoire du Rhin Supérieur. Ce dernier, mis en place à l'initiative de l'ADEUS et de l'IMeG[1], est piloté par la Région Grand Est, la Collectivité Européenne d'Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que deux associations allemandes de planification[2]. L'ADEUS, accompagné d'AGL, un bureau d'études allemand, met en œuvre le projet.

Les MORO (MOdellvorhaben der RaumOrdnung), sont des programmes de recherche-action très répandus en Allemagne, inscrits dans les circuits de l'aménagement depuis 1996. Portés par le gouvernement allemand[3], ils consistent, via des allers-retours à différents échelons territoriaux[4] entre recherche et pratique, à expérimenter des pratiques innovantes en matière d'aménagement. Si les résultats sont probants, ces dernières peuvent ensuite être généraliser via une modification des règles de planification.

Les acteurs du Rhin Supérieur ont souhaité axer le MORO sur le thème du foncier économique. Face à une tension croissante sur le marché foncier, la nécessité d'une action publique davantage coordonnée et calibrée à une échelle géographique large se fait jour. Le MORO s'attache donc à imaginer la conception d'un « pool » transfrontalier multisite d'activités, c'est-à-dire un système de mutualisation de foncier économique et surfaces de compensation, incluant un mécanisme de péréquation fiscal entre territoires. Les expériences allemandes montrent que le partage d'un foncier qualitatif (typologie, localisation) permet de freiner la concurrence entre territoires.

La méthode a ici une importance particulière, puisqu'il s'agit d'un Planspiel, une simulation permettant de mettre des acteurs techniques et politiques en situation pendant 4 journées de travail. Centré sur un périmètre restreint, le Planspiel a vocation à faire dialoguer les acteurs, identifier des blocages et dessiner des solutions pour la réalisation concrète de cette coopération autour du foncier. Se déroulant depuis janvier 2021 jusqu'à juillet 2022, les conclusions doivent alimenter le Comité de Coopération Transfrontalière (CCT) du traité d'Aix-la-Chapelle.

Les attendus sont ambitieux. Outre une amélioration des pratiques d'aménagement et un éventuel rapprochement des normes entre pays en matière de planification, le MORO peut aussi démontrer la plus-value du transfrontalier. Sujet sensible des deux côtés, traiter le foncier économique à cette échelle peut permettre de surmonter ses propres obstacles et laisser apparaître la coopération transfrontalière comme une richesse et non un frein. Le MORO peut ainsi contribuer à mieux relier les territoires allemand et français par une intégration renforcée des pratiques d'aménagement. ■

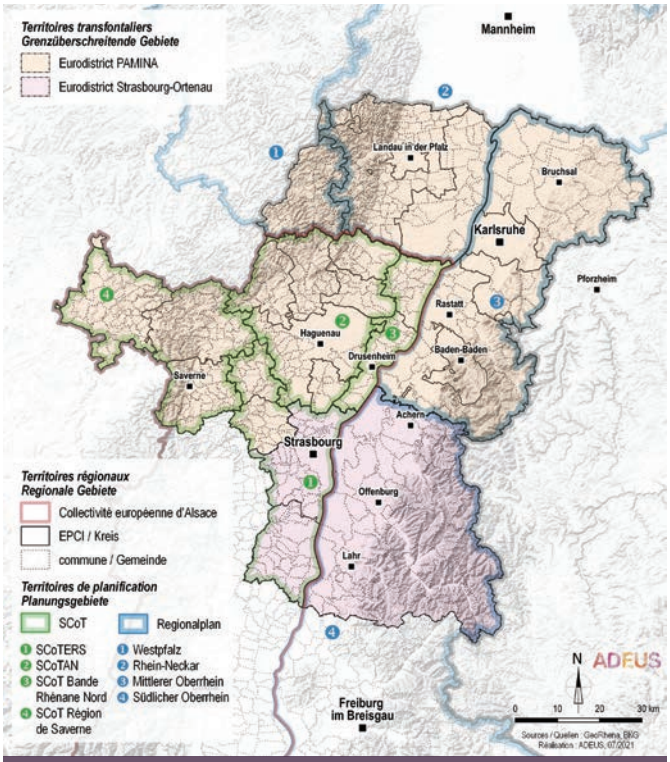

Périmètre de la simulation

© ADEUS

(1). Initiativkreis Metropolitane Grenzregionen : cercle d'initiative pour les régions métropolitaines transfrontalières.

(2). Les Regionalverbände Mittlerer et Südlicher Oberrhein, mandatés par le Land du Bade-Wurtemberg.

(3). Par le BBSR (Institut fédéral pour la Construction, la Ville et la Recherche spatiale), mandaté par le BMI (Ministère fédéral de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire).

(4). Le principe de réciprocité (Gegenstromprinzip) est un principe fondateur de la planification allemande. Il implique que chaque échelon (local et fédéral) prenne en compte l'autre dans son action. L'objectif est de parvenir à un processus consensuel d'aménagement du territoire.

AIX-EN-PROVENCE

Ville et biodiversité, de la qualité de l'une dépend la qualité de l'autre

[Par **Olivier Pallier**, chargé d'études, Atelier transition environnementale et **Sabrina Rodriguez**, responsable de l'Atelier, Aupa]

Les rapports sur l'état de la biodiversité se suivent et se ressemblent. Les scientifiques sont unanimes : elle poursuit inexorablement son déclin sous la pression des activités humaines et de l'artificialisation des sols. Au-delà d'une protection plus affirmée des campagnes environnantes, la ville doit aussi contribuer à la conservation et l'expression de la biodiversité. Plus qu'un verdissement, il s'agit de favoriser des pratiques et des aménagements qui permettent les fonctionnalités écologiques pour des villes plus résilientes face au changement climatique et porteuses de services aux citadins.

Les espaces urbains présentent de fortes contraintes au développement de la biodiversité. Ce sont des milieux plus chauds, très minéralisés, pollués, bruyants, sans obscurité, aux espaces de nature réduits et fragmentés, et qui subissent des évolutions rapides, autant de barrières pour les espèces sauvages. Malgré ces contraintes, la ville peut abriter une grande diversité d'espèces qui y trouvent des opportunités de ressources alimentaires et de refuges (parcs publics, jardins privés, toitures, façades, bords de voiries…). C'est un des constats marquants de l'Atlas de la biodiversité lancé depuis 2018 par la Métropole Aix-Marseille-Provence, auquel l'AUPA a contribué : la biodiversité en ville est loin d'être uniforme et les milieux urbains peuvent être le refuge d'espèces fragiles. C'est le cas notamment du moineau domestique, de l'hirondelle de fenêtre ou du martinet noir. Les scientifiques s'accordent à dire qu'il existe une corrélation entre gradient de biodiversité et gradient d'urbanisation : plus on avance dans les centres-villes et plus la diversité d'espèces (animales et végétales) se réduit. Mais ce potentiel pourrait être stimulé ! Si l'intégration des fonctionnalités écologiques est aujourd'hui abordée aux échelles intercommunale et communale, celles des trames vertes et bleues, ou celle des bâtiments, l'impact des formes urbaines sur la biodiversité reste un champ d'étude exploratoire qu'il convient de davantage mobiliser dans la planification urbaine. L'appui des scientifiques est ici important. Sur la commune d'Aix-en-Provence, le projet BioRev-Aix, porté par l'université d'Aix-Marseille et lauréat du programme de recherche Biodiversité, Aménagement Urbain et Morphologie (BAUM), interroge la capacité des rues de la ville à être supports de biodiversité et de continuités écologiques.

Pour favoriser la biodiversité en ville il convient de penser à des modes d'aménagement et de gestion qui lient différentes échelles, celles des grands paysages, des projets urbains, des habitats et des cycles de vie. Il convient de rendre la ville « plus transparente » aux déplacements des espèces, « plus intégrée » à sa campagne environnante (par le recours à une végétation locale), de mailler et de diversifier les espaces de nature (favorables aux chaînes alimentaires). Il convient également de renouveler notre regard et de dépasser des relations humain - nature trop souvent réduites à la maîtrise du vivant, pour diversifier les formes de cohabitations avec la nature et laisser plus de place à une biodiversité qui s'exprime librement. L'ampleur de la crise écologique et climatique nous impose ce changement. Toutes les espèces, animales et végétales, sont uniques et irremplaçables, les préserver est de la responsabilité de tous. Créer en ville des écosystèmes plus fonctionnels garantira également de nombreux bienfaits aux citadins et participera à la résilience des villes face aux changements climatiques.

Dans le prolongement de sa contribution à l'atlas de la biodiversité de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'AUPA souhaite s'appuyer sur les enjeux de biodiversité pour éclairer les débats actuels sur la densification des villes (à l'heure du Zéro artificialisation nette) et renforcer l'intégration des processus écologiques dans la fabrique de la ville en valorisant notamment les travaux de recherche sur la ville d'Aix-en-Provence. ■

© AUPA

Un espace vert récemment aménagé dans un quartier d'habitat social d'Aix-en-Provence

BORDEAUX

Repenser les cours d'école avec les enfants pour mieux cohabiter avec la nature

[Par **Mélina Gaboreau**, urbaniste programmiste, a'urba]

L'agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (a'urba) a mené en 2020 une démarche destinée à concevoir et tester une méthodologie participative de végétalisation des cours d'écoles, en vue d'un déploiement sur toute la commune de Bordeaux, en partenariat avec Bordeaux Métropole et la Ville.

Transformer les cours et végétaliser : pour quoi, pour qui, avec qui ?

Végétaliser les cours est de plus en plus souvent envisagé comme une réponse aux épisodes de canicule. Cette démarche s'inscrit dans un questionnement plus global sur la place de l'enfant dans la ville : comment améliorer son confort et son bien-être au sein de la cité ?

La méthode consiste à travailler avec les différents usagers de l'école - enfants et adultes - tout au long du processus de transformation des cours. Outre des outils pratiques pour accompagner la réflexion collective et la mise en œuvre (cf. Livret 1), l'équipe de l'a'urba s'est employée à donner à voir une grande diversité de démarches inspirantes chez nos voisins proches ou à l'échelle internationale (cf. Livret 2, carnet de références), parfois très éloignées dans leurs motivations et leurs modes de réalisation[1], mais qui toutes convergent vers une place plus généreuse de la végétation. En France, les cours « Oasis » parisiennes font figure de modèle ; les nombreux autres exemples révèlent la diversité de « petits univers » que constituent les groupes scolaires dans le monde entier, et la multiplicité des réponses apportées quant au rapport à la nature, au risque et à l'apprentissage social.

Particularités de la réponse

La cour est abordée en croisant les points de vue théoriques et pratiques - pédagogique, socio-historique, juridique, spatial et urbain - et en mobilisant des outils d'analyse des îlots de chaleur urbains et de conception des espaces publics. Ce préalable permet une mise en dialogue des enjeux entre pédagogues, personnels d'entretien, parents d'élèves, élus, voisinage, etc. Il pose des repères partagés pour les étapes à franchir : de la préparation à la pérennisation, en passant par la formulation des attendus contextualisés, la conception et la réalisation. Sur ces bases, l'a-urba propose une série de fiches pratiques déclinant des activités participatives destinées à enrichir et faire évoluer chaque projet. Malgré le contexte sanitaire difficile, certaines d'entre elles ont pu être testées dans une école sous forme de supports d'affichage à partager, d'ateliers pour adultes et de jeux pédagogiques avec les enfants, aboutissant à des préconisations valables pour Bordeaux ou pour d'autres territoires.

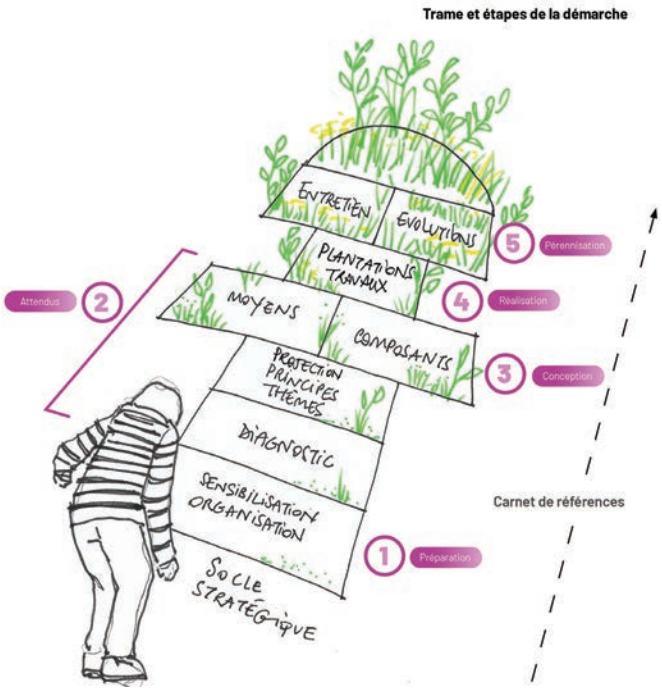

Illustration des étapes de la transformation d'une cour.

© a'urba, extrait de l'étude « Pour des cours d'écoles végétalisées. Repenser ensemble ces espaces pour bien vivre au fil des saisons ».

Un déploiement en cours

Le relais a été assuré avec le groupement (mené par ALTO STEP) missionné par Bordeaux Métropole pour analyser toutes les cours (écoles et crèches de Bordeaux), proposer des cours « prioritaires » et déployer leur transformation. Au 1er semestre 2021 des journées participatives mobilisant les fiches-activités ont eu lieu dans plusieurs établissements et quelques aménagements temporaires ont été mis en place durant l'été en amont de travaux plus importants. Un des enjeux sera de maintenir la participation systématique des usagers, à chaque étape, tout en gardant l'objectif de réalisations rapides et de qualité.

Des perspectives au-delà ?

Si le contexte est toujours spécifique, les repères méthodologiques peuvent être mobilisés, adaptés et enrichis ailleurs, à l'initiative de collectivités mais aussi via l'interpellation de parents d'élèves et/ou d'équipes pédagogiques.

Pour l'a-urba, cette étude s'inscrit dans un ensemble de réflexions autour de l'enfant dans la ville (espace public, rues aux écoles, etc.), champ d'étude qui a vocation à être approfondi. ■

Lien vers le dossier : https://www.aurba.org/productions/pour-des-cours-de-coles-vegetalisees/

(1). Voir le classement selon une grille de lecture commune s'appuyant sur sept thèmes : qualité de vie, confort, santé de l'enfant ; préoccupations climatiques, îlots de chaleur urbains ; biodiversité, nature (productive) ; développement de l'enfant, apprentissages, jeu, pédagogie ; éducation à l'environnement, récupération, circuits courts ; citoyenneté, apprentissage social, inclusion ; co-construction, développement communautaire et collectif.

TOULOUSE

Le défi des grands parcs toulousains

[Par **Faustine Calvet, Guillaume Oallet**, chargés de projets Pôle Projets Urbains et **Geneviève Bretagne**, responsable Pôle Transition Ecologique, AUAT]

Soucieuse de projeter son développement dans un temps long, la ville de Toulouse s'est attachée en 2019 à ancrer sa vision politique du projet urbain toulousain « Ville rose – Ville verte » par l'élaboration d'un plan guide, introduit par l'objectif structurant de « développer la nature en ville ». Cinq Grands Parcs ont été esquissés, cinq artères naturelles en mosaïque qui irriguent intimement la ville sur un linéaire total de 62 km. Quatre fondamentaux sont affirmés : des axes verts offrant des parcours continus, fers de lance des réponses métropolitaines apportées aux enjeux de biodiversité et d'adaptation climatique.

Faire exister les Grands Parcs

Les Grands Parcs Garonne, Hers et Touch, chacun à leur manière, comprennent aujourd'hui de nombreux espaces ouverts naturels, porteurs d'enjeux environnementaux, interconnectés par un fil d'eau fédérateur. Les ripisylves, les espaces d'expansion de crues, les espaces cultivés à proximité, les fonds de jardins privés... constituent ainsi une trame d'espaces ouverts à interroger dans leur globalité. C'est dans une logique d'étoffer le déjà-là que ces trois Grands Parcs vont se constituer, s'appuyant sur des continuités écologiques et urbaines préexistantes.

Les Grands Parcs Canal et Margelle s'inscrivent dans une logique autre. Le premier prend corps dans un environnement urbain dense, laissant peu de place à des espaces ouverts à forte valeur écologique mais constituant un support de nombreux usages. Le second se définit par le relief marqué de la terrasse sur Garonne, la Margelle, jalonnée d'une succession de parcs et de domaines de châteaux. Enserré par des infrastructures importantes, ce parc est marqué par les opérations de renouvellement urbain des quartiers prioritaires. Leur perception comme entités paysagères continues tient aujourd'hui de l'exercice conceptuel, qui doit faire évoluer le regard.

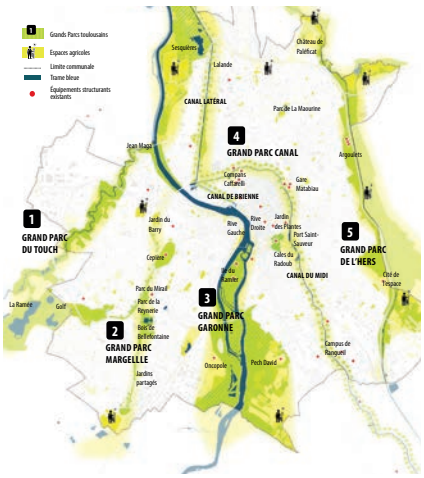

© AUAT

1 **GRAND PARC DU TOUCH**, un corridor boisé à l'orée du pôle aéronautique
2 **GRAND PARC MARGELLE**, un fil vert méconnu reliant parcs, châteaux et jardins
3 **GRAND PARC GARONNE**, un fleuve, des îles, des berges et des coteaux
4 **GRAND PARC CANAL**, une nature historique, monument UNESCO
5 **GRAND PARC DE L'HERS**, la ceinture verte de l'Est toulousain

Les cinq Grands Parcs toulousains.

Au-delà d'une approche patrimoniale et identitaire, des enjeux croisés

Les Grands Parcs visent à accueillir de grandes liaisons modes actifs, propices à la promenade comme aux parcours pendulaires. La domanialité et le foncier deviennent des enjeux centraux. Si les outils de l'urbanisme règlementaire et le temps long suffiront dans de nombreux cas à constituer les continuités publiques recherchées, des points de blocage ou d'urgence font courir un risque de coup-partis. Là, un « urbanisme négocié » associe la dynamique de partenaires publics comme d'acteurs privés à la structuration rapide des Grands Parcs.

Les franges des milieux naturels sont d'autres lieux d'enjeu. Traitées comme des arrières, notamment pour les zones d'activités, elles ont constamment été soumises à la pression d'une urbanisation fonctionnelle, où les périmètres règlementaires produisent des ruptures. A cette pression, les grands parcs opposent une force contraire, dont l'ambition environnementale est la source. Elle vise à faire des franges ville-nature les lieux d'interface et d'adresse pour les territoires desservis. Ainsi, la collectivité se doit d'être particulièrement exigeante quant à la programmation et aux qualités urbaine et paysagère des projets. La valorisation des quartiers traversés et la constitution progressive des grands parcs, dans une interconnexion étroite entre milieux urbains et milieux naturels, peuvent être qualifiées d'« optimisation réciproque ». Les Grands Parcs se constituent comme supports de plusieurs fonctions urbaines, en frottement avec des espaces sanctuaires de biodiversité animale et végétale, invitant à penser différents gradients de naturalité.

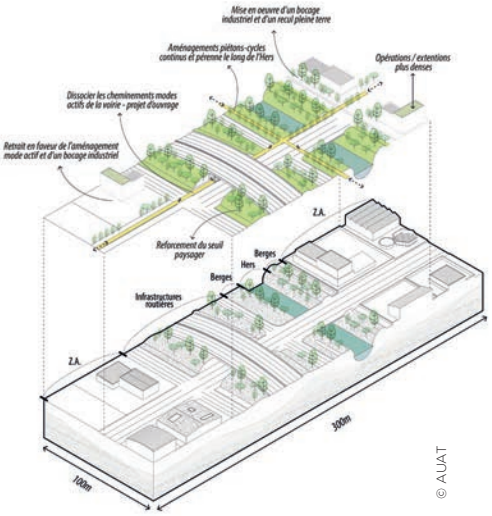

© AUAT

Objectif : s'affranchir des coupures urbaines.

Et demain ?

Les Grands Parcs toulousains ne sont pas à envisager comme des objets finis, mais comme des systèmes urbains et écologiques, vivants, amenés à s'adapter aux évolutions des modes de vie et de la fabrication de la ville. Valoriser leurs capacités dynamiques à faire projets est indispensable pour s'inscrire dans l'espace et dans le temps. Les ambitions de synergie entre fonctions environnementales et usages anthropiques, l'imbrication des échelles entre approche locale et système métropolitain, constituent toute la richesse de tels projets et représentent un beau défi à relever pour la métropole toulousaine. ■

PARIS

Du Boulevard périphérique à la nouvelle ceinture verte, une transformation progressive

[Par **Patricia Pelloux**, directrice adjointe et **Ludovic Pepion**, chef de projet, Apur]

Après la consultation internationale lancée en 2018 par les collectivités membres du Forum Métropolitain du Grand Paris sur les routes du futur et le rapport émis par la Mission d'Information et d'Evaluation du Conseil de Paris sur le devenir du périphérique, un Atelier du Boulevard périphérique a été installé par la Ville de Paris accompagné par l'Apur. Il permet de former une instance de dialogue partagée par les collectivités et l'ensemble des acteurs concernés.

La réflexion menée dans le cadre de ces ateliers a ainsi étendu la réflexion sur les enjeux des évolutions de l'infrastructure à un territoire élargi à 500 m de part et d'autre du Boulevard périphérique : le territoire de la nouvelle ceinture verte.

La nouvelle ceinture verte est un territoire déjà fortement habité qui accueille 555 200 habitants, soit 8 % des habitants de la Métropole du Grand Paris. Plus de la moitié d'entre eux habitent à Paris (307 200 habitants), et une population importante se répartit dans les territoires de Plaine Commune (29 100 habitants), Est Ensemble (46 300 habitants), Paris-Est-Marne et Bois (28 100 habitants), Grand-Orly Seine Bièvre (31 000 habitants), Vallée Sud Grand-Paris (24 200 habitants), Grand Paris Seine Ouest (31 000 habitants), Boucle de Seine (22 900 habitants) et Paris Ouest La Défense (36 400 habitants). Les habitants sont exposés à des niveaux de pollution de l'air et du bruit au-dessus des valeurs limites autorisées liés aux nombreuses infrastructures et connaissent aussi des difficultés sociales : la nouvelle ceinture verte recoupe plusieurs quartiers de la politique de la ville et périmètres de projet de renouvellement urbain au nord, nord-est et sud-est.

Tout autour du Boulevard périphérique, on observe une dynamique de projets unique à l'échelle du Grand Paris qui doit contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations existantes et de celles à venir. Les 24 ZAC, 7 NPNRU, 37 opérations d'aménagements, 24 appels à projets peuvent s'appuyer sur le patrimoine paysager métropolitain de ce territoire.

Le paysage de la nouvelle ceinture est certes celui de grandes infrastructures, mais il est aussi celui d'une continuité paysagère exceptionnelle qui entoure Paris et les communes riveraines jalonnée de deux grands bois, de plus de 100 équipements sportifs de plein air, de 53 parcs et jardins et d'ores et déjà plus de 10 ha de jardins en projet.

Les opérations d'aménagement engagées et celles à venir sont désormais pensées au sein d'un grand projet, qui intègre trois principes communs – plus de liens, plus de nature, plus de proximités – dont les déclinaisons opérationnelles permettent de répondre aux multiples enjeux des situations urbaines :

Plus de liens, avec la poursuite de la transformation des portes en places, l'héritage de la voie olympique 2024, l'installation d'un réseau cyclable se connectant aux grandes radiales (RER V, vélopolitain, boucles olympiques), et évolutions progressives de l'infrastructure en lien avec l'arrivée de nouveaux transports en commun ;

Plus de nature, avec la réalisation d'un corridor boisé et de nombreuses plantations dans les projets urbains et plus largement dans l'espaces public et les cœurs d'îlots au sein d'une identité partagée de la nouvelle ceinture verte ;

Plus de proximités avec l'installation de nouvelles polarités et services à une échelle de la ville du quart d'heure faisant découvrir des proximités territoriales ignorées de part et d'autre du BP.

Les projets, de par leur ampleur et leur imbrication, nécessitent de penser la progressivité des transformations pour en maîtriser la cohérence et en amplifier les possibilités. Le calendrier de ces transformations se construit tout d'abord à court terme à l'horizon 2024 avec l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques, à moyen terme d'ici 2030 avec la livraison de projets urbains et paysagers d'ampleur, et au-delà, selon des scénarios qui intègreront davantage encore les infrastructures aux paysages de la nouvelle ceinture verte. Un Livre blanc d'évolution progressive est attendu d'ici la fin de l'année 2021. ■

© Apur

Plan des paysages autour de la ceinture verte.

DUNKERQUE

Inondations et pénurie d'eau au pays des Wateringues

[Par **Xavier Chelkowski**, écologue - urbaniste, AGUR]

Située en Flandre maritime, sur environ 100 000 hectares, la région des Wateringues correspond à l'ancien delta de l'Aa, inscrit dans le triangle Saint Omer – Calais - Dunkerque. Il s'agit d'un territoire poldérisé, c'est-à-dire gagné sur la mer. Des ouvrages côtiers assurent une protection contre les invasions marines, et l'évacuation des eaux continentales est garantie par un système particulier et complexe de drainage : les Wateringues. La création de ce système, au XIIème siècle, a permis l'occupation humaine et le développement économique de ce territoire singulier, alors même que ses ressources en eau sont limitées.

Ces dernières années, la gestion de l'eau y devient de plus en plus problématique, notamment en raison de l'élévation du niveau de la mer, de l'intensification des tempêtes et de l'accroissement des épisodes pluviaux localisés, intenses et brutaux. D'un autre côté, la région des Wateringues est régulièrement affectée par des épisodes de sécheresse.

Avec le changement climatique et l'aggravation de ces phénomènes, l'adaptation du territoire est devenue un impératif. Pour y parvenir, un premier exercice grandeur nature a été mené par l'AGUR sur l'un des symboles de la vulnérabilité du territoire Flandre-Dunkerque : les pieds de coteaux des Wateringues, des zones en cuvette, éloignées des exutoires à la mer. En effet, différentes études ont démontré le caractère inondable de ces secteurs ainsi que le rôle fondamental qu'ils pourraient jouer à l'avenir dans la gestion des inondations continentales et des pénuries d'eau.

Le débat sur le changement climatique et la nécessaire adaptation ne peut se limiter au monde scientifique et aux experts. La réussite d'un tel projet passe par l'engagement des décideurs et par la participation des citoyens à l'élaboration de la décision et de sa mise en œuvre. Dans ce contexte, l'agence d'urbanisme a animé une large concertation sur le devenir des pieds de coteaux, avec une ligne directrice : concilier usages en place, gestion hydraulique et développement de la biodiversité.

La concertation a été lancée en janvier 2019, le principe étant de partager le diagnostic des pieds de coteaux et de débattre d'une part, des actions déjà réalisées, et d'autre part, des opérations qu'il faudrait accomplir pour améliorer la résilience du territoire face aux enjeux climatiques.

Ces travaux ont abouti à l'élaboration d'un plan guide pour l'adaptation des pieds de coteaux des Wateringues, c'est-à-dire une stratégie d'aménagement. Ce document se compose d'une vingtaine de fiches actions classées en quatre grands thèmes : Urbanisme, gestion hydraulique, biodiversité et agriculture. Certaines actions sont d'ores et déjà déjà engagées mais mériteraient d'être amplifiées, d'autres présentent un caractère réellement original.

Parmi elles, la mise en place de zones multifonctionnelles de tamponnement des eaux pour maîtriser les inondations, anticiper les pénuries à venir et recréer des milieux propices au développement de la biodiversité. Ainsi, plutôt que d'évacuer les eaux douces excédentaires à la mer en hiver, soit naturellement, soit par pompage, un stockage pourrait être envisagé, dans les canaux prioritairement ou en mobilisant du foncier.

Aujourd'hui, les intercommunalités de la région Flandre-Dunkerque se sont saisies du plan guide et ont la volonté de le mettre en œuvre par le biais d'un dispositif de contractualisation mis en place par l'ADEME et le Conseil régional des Hauts de France : le Contrat d'objectifs pour la territorialisation de la Troisième révolution industrielle (COTTRI). Dans ce cadre, chacune des 26 communes des pieds de coteaux devra mener au moins une action d'adaptation au changement climatique. Pour y parvenir, et grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, l'AGUR accompagnera les communes concernées dans la réalisation des études de définition des actions d'adaptation. ■

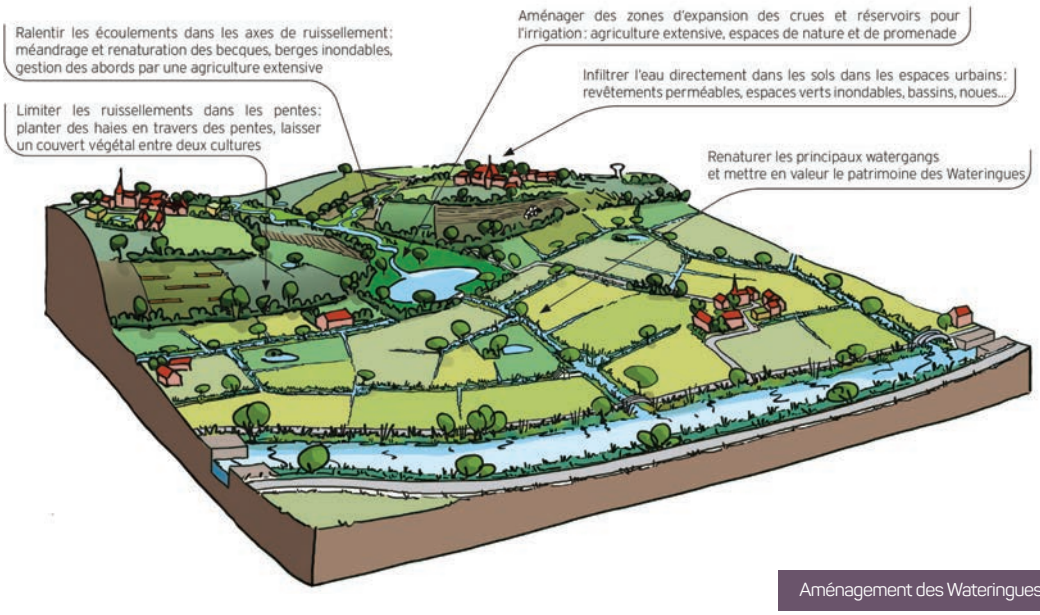

© AGUR

Aménagement des Wateringues

OISE-LES-VALLÉES

Vers une agriculture de proximité en 2040 ?

[Par **Isabelle Lasternas**, Chargée d'études principale, Oise-les-Vallées]

La production alimentaire de proximité répond à une demande réelle et croissante. Selon le ministère de l'Agriculture, 71 % des consommateurs français souhaitent contribuer par leurs achats au soutien des produits régionaux (source Chambres d'Agriculture de France).

Certains territoires ont déjà développé depuis longtemps des démarches visant à favoriser l'agriculture de proximité au travers de PAT (programme alimentaire de territoire) ou qui s'y apparentent, souvent aidés par des mouvements agricoles associatifs type Terres de liens. D'aucuns s'y essayent, portés par des initiatives privées d'exploitants locaux, quand d'autres encore n'en sont qu'aux prémisses.

La question peut être abordée sous différents prismes : économique, sociétal, environnemental… Mais quel peut être le point de vue de l'urbaniste en charge de l'aménagement et de l'organisation des territoires ? Il peut s'appuyer notamment sur la réglementation qui évolue sensiblement en faveur de l'agriculture de proximité (lois LAAAF de 2014 ou EGALIM de 2018) ou introduit de nouveaux objectifs aux documents de planification, telle une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux dans les nouveaux PAS des SCoT.

Toutefois, ces réglementations et incitations sont récentes et leur mise en œuvre, qui suppose un travail conjoint de multiples acteurs, institutionnels, privés ou élus, ne va pas de soi. Et même convaincu, l'urbaniste n'en reste pas moins démuni, face à une problématique qui relève de l'économie marchande mondiale et de la sphère privée.

© Isabelle Lasternas

Une cohabitation en proie à des doutes et des contradictions

L'un des nombreux freins relève du foncier et de la structuration des exploitations. Située aux abords des agglomérations, lieu de vie des consommateurs, l'agriculture de proximité doit faire face à la pression urbaine et immobilière tandis que, parallèlement, les exploitants se trouvent confrontés au prix croissant du foncier ; certains partant à la retraite, sont incités à revendre leurs terres à des exploitations qui s'agrandissent, ou tentés par l'intérêt de céder les terrains au prix de terrains à bâtir, pénalisent les jeunes agriculteurs à l'installation et encouragent les exploitations industrialisées plutôt que le maintien d'exploitations de taille humaine propices au consommateur local. Comment favoriser l'installation de jeunes agriculteurs sur ces terres diversement convoitées ?

A cet écueil s'ajoute la question de la distribution. Comment organiser et développer les réseaux de distribution et d'acheminement entre les producteurs, les consommateurs (lieux de vente, points de retrait…) voire les lieux de production (type conserveries) de manière à conserver efficacité, facilité et rentabilité pour tous ?

D'autres difficultés relèvent du manque de main d'œuvre, ou encore de la notion même de métier, encore mal appréhendé et qui peut être l'aboutissement d'une reconversion. Les possibilités de formation et de recrutement sur ces filières sont-elles bien identifiées et organisées localement ? Faut-il envisager de nouvelles structures d'accueil ou de nouveaux dispositifs pour encourager les jeunes à s'installer pour développer une agriculture de proximité ?

Enfin, les conditions d'implantation sont-elles respectueuses de leur environnement ? Les activités agricoles et les techniques de production utilisées restent-elles compatibles avec le voisinage de résidences ? Habitations et exploitations sont-elles suffisamment organisées pour ne pas s'apporter mutuellement nuisances et pollutions ?

Une cohabitation délicate au croisement des cultures

Plus généralement, comment intéresser les territoires caractérisés par la grande culture traditionnelle, intensive, où la « culture » de l'agriculture de proximité fait encore l'objet de réticences même si elle s'émeut de la montée de la demande des consommateurs ? Comment l'amener à la diversification ?

Les expériences les plus abouties tendent à démontrer que l'agriculture de proximité ne pourra être développée, voire maintenue, que si elle est portée par une véritable stratégie commune et une volonté politique à toutes les échelles, avec l'implication des acteurs locaux, intervenant aussi bien dans la chaîne alimentaire que dans la dynamique des territoires.

Pour ce faire, le rôle des collectivités locales doit s'intensifier en tant que facilitateur d'émergence d'initiatives privées, sans pouvoir souvent se substituer à celles-ci. Cela peut aller de la mise à disposition de réserves foncières ou de locaux, d 'aide aux recherches de financement ou de montage d'opération, à l'animation de projets ou la mise en place de campagnes de communication, l'ensemble de ces actions s'inscrivant à terme dans une stratégie partagée plus globale. ■

LYON

Crise sanitaire et logements : quelles conséquences ?

[Par **Mathilde Aladame**, coordinatrice de l'observatoire habitat, Urbalyon]

En février 2020, comme chaque année, les partenaires de l'Observatoire de l'Habitat de l'agglomération lyonnaise s'interrogeaient en comité de pilotage sur le thème de la prochaine publication annuelle. Plusieurs pistes étaient alors évoquées : logement des jeunes, précarité énergétique, enjeu du vieillissement pour les politiques d'habitat…

Un mois plus tard, l'irruption de la pandémie de Covid-19 en France bouleverse la vie des Français et… le projet de publication de l'Observatoire. Le repli à domicile inédit d'une grande partie de la population place - plus que jamais - le logement au cœur du quotidien de chacun et des préoccupations des acteurs publics. Le thème de la publication s'impose alors : la crise sanitaire et le logement dans l'agglomération lyonnaise.

Comment le confinement généralisé a-t-il modifié la relation des ménages à leur logement ? Comment les publics les plus vulnérables ont-ils été accompagnés ? Quels effets pourrait avoir la crise sanitaire sur le marché immobilier ?

Méthode

Le champ du questionnement est immense et les travaux sur le sujet sont nombreux. Plusieurs séances d'échanges sont organisées avec les partenaires de l'Observatoire. Nous choisissons de privilégier une analyse transversale et de multiplier les approches :

- un questionnaire en ligne aux habitants sur l'expérience vécue du confinement au sein du logement, diffusé largement pendant l'été 2020 ;
- des entretiens avec les professionnels intervenant auprès des publics les plus vulnérables ;
- des échanges avec les professionnels de l'immobilier pour s'interroger sur les conséquences de la crise sur les marchés ;
- une bibliographie commentée des articles et études de référence, parus tant au niveau national que local.

Pour mettre en perspective les principaux enseignements issus de la publication, un atelier-débat est organisé en mars 2021. Les enseignements de la publication sont confrontés aux résultats de l'enquête nationale menée par Lise Bourdeau-Lepage[1]. La table ronde a permis de croiser les regards et partager les expériences sur les dispositifs d'accompagnement mis en place par les différents acteurs présents (élus locaux, bailleurs sociaux, Crous de Lyon, promoteurs et architectes…).

© Clémence Dubois

Projet #coronamaison initié par Pénélope Bagieu, Oscar Barda, Sandrine Deloffre, Timothy Hannem, Benoît Luce et Antonin Segault.

Quelques résultats

Pendant l'été 2020, nous avons reçu plus de 600 réponses au questionnaire. C'est bien plus que ce que nous imaginions. La matière est particulièrement riche et nous tentons d'en tirer le maximum, en multipliant les méthodes et les outils : outre les traitements quantitatifs classiques, nous expérimentons par exemple une analyse lexicale pour éclairer les représentations des ménages associées au vécu du confinement.

Certains chiffres sont particulièrement éloquents :

Un tiers des répondants aurait souhaité être confiné dans un autre logement si cela avait été possible ; 13 % déclarent avoir un projet de déménagement bien engagé à l'été 2020. Comment fluidifier les parcours résidentiels au sein du territoire pour que les changements de cap ne soient pas réservés aux plus aisés ?

Un répondant sur dix dit que son logement n'a pas répondu à ses besoins et a rendu cette période compliquée : le fait de vivre en appartement, sans balcon ou espace extérieur, a été pénalisant pour les ménages. Le confinement a souligné avec force les inégalités en matière de qualité de vie dans le logement : dans un contexte de tension forte du marché immobilier, comment faire évoluer les normes pour permettre à chacun de vivre dans un logement adapté à ses besoins ?

45 % des répondants ont adapté leur logement pendant le confinement, essentiellement pour le télétravail. La généralisation probable du télétravail dans les entreprises fait naître de nombreuses interrogations : quel impact sur la conception des logements de demain ?

Les relations de voisinage ont été largement évoquées par les répondants : dans un cas sur deux, l'évocation est positive. Le confinement a également renforcé les liens de proximité, à l'échelle du quartier. Entre besoin de nature et recherche de l'hyper-proximité, comment concilier les aspirations individuelles et les exigences écologiques, liées à l'étalement urbain ?

L'étude a soulevé de nombreuses questions, notamment en matière de trajectoires résidentielles. Entre désirs supposés des ménages et contraintes structurelles du marché de l'immobilier, l'impact de la crise sur les trajectoires résidentielles est encore rempli d'incertitudes et sera au cœur de nos préoccupations à l'avenir. ■

(1). Le confinement et ses effets sur le quotidien https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02650456/document

Publication annuelle : La crise sanitaire et le logement dans l'agglomération lyonnaise : https://www.urbalyon.org/fr/crise-sanitairelogement

Actes de 8e rencontre-débat de l'Observatoire : Les effets de la crise sanitaire sur la qualité de vie et le lien au logement dans l'agglomération lyonnaise : https://www.urbalyon.org/fr/observatoire-habitat/les-effets-de-la-crise-sanitaire-sur-la-qualite-de-vie-et-le-lien-au-logement

PARIS

Hébergement d'urgence : des projets d'innovation mixtes au cœur du Grand Paris

[Par **Emilie Moreau**, directrice d'études, Apur]

Fin mars 2021, 2 830 personnes sans-abri ont été décomptées lors de la troisième édition de la Nuit de la Solidarité à Paris. À l'échelle du Grand Paris, les estimations du nombre de personnes à la rue oscillent entre 6 000 et 9 000 personnes. Face à un besoin croissant en places d'hébergement et à un public qui se diversifie, de nouveaux projets se développent : mixité des publics et des usages, centres temporaires ou modulaires, lieux ouverts sur la ville, accueil solidaire.

Réalisée en collaboration avec les acteurs de ces projets, dont Aurore et Emmaüs Solidarité, une étude menée par l'Atelier parisien d'urbanisme[1] (Apur) décrit quelques-unes de ces initiatives dans le Grand Paris. Elle analyse neuf projets incluant une offre d'hébergement d'urgence selon des approches hybrides, tels que les Cinq toits, occupation temporaire et mixte d'une ancienne gendarmerie dans le 16e arrondissement de Paris, le centre Jourdan et la Maison des réfugiés, projet social dans un ancien parking dans le 14e arrondissement, la PADAF à Antony (Hauts-de-Seine) qui accueille un centre de demandeurs d'asile et des entreprises liées au ré emploi, ou encore le centre Séraphine de Senlis, imbriqué avec un Ehpad et une crèche dans le 12e arrondissement. Ils témoignent de réponses au cas par cas, avec des capacités allant de 30 personnes à près de 500 personnes hébergées et des durées d'occupation de quelques mois à plusieurs années.

Plusieurs enseignements ressortent de cette analyse montrant comment ces projets permettent d'innover dans les réponses en direction de ces publics en réintégrant au cœur de l'espace urbain ces lieux qui les accueillent. Les projets étudiés prônent la mixité et l'ouverture au quartier comme leviers d'insertion. La plupart d'entre eux accueillent au-delà des hébergés, des porteurs de projets (artisans, artistes, acteurs associatifs) qui bénéficient de locaux à faible coût pour y développer leur activité. Les espaces intérieurs sont aussi le plus souvent ouverts au public et certains équipements ou évènements (restaurants, ateliers partagés, programmation culturelle) contribuent à ouvrir les lieux sur leur quartier en offrant de nouveaux services aux habitants. L'emploi constitue souvent un levier pour favoriser les liens et faciliter les rencontres entre les différents publics, ouvrant d'un côté des opportunités d'insertion professionnelle et de formation aux résidents des centres d'hébergement, et de l'autre aux structures présentes des possibilités de renforcer leurs équipes au travers de dispositifs aidés. Les projets qui sont développés dans le cadre d'occupations temporaires contribuent enfin à préfigurer les usages des projets urbains futurs, et notamment à pérenniser une offre sociale en cœur de ville.

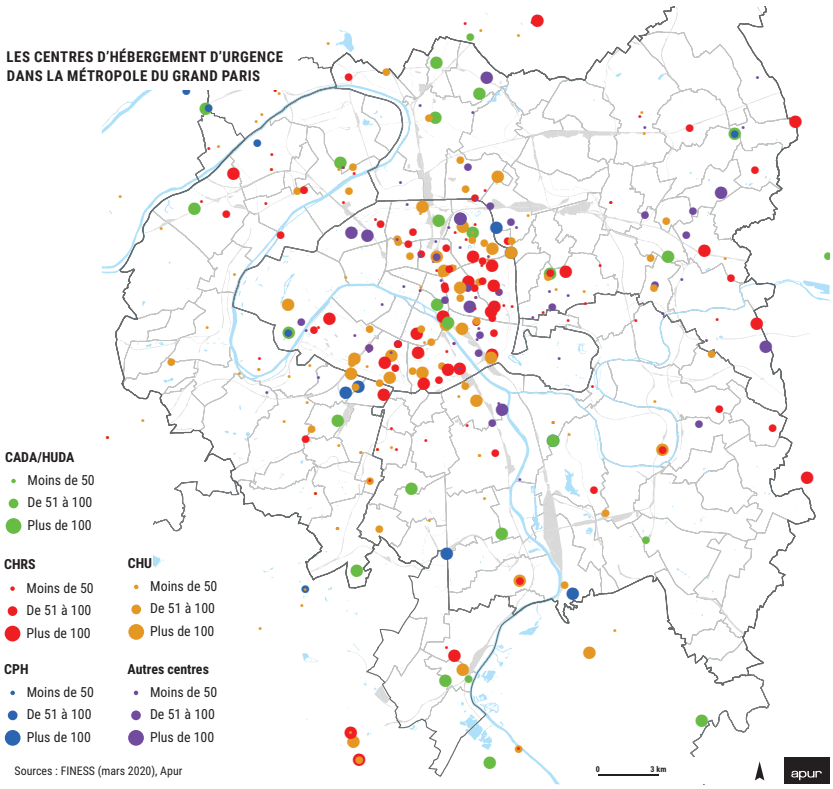

Plusieurs pistes d'actions sont identifiées pour favoriser des projets de ce type : un besoin de sensibilisation des acteurs publics et des propriétaires pour lever les réserves et valoriser les atouts de approches ; un besoin d'évaluer et de capitaliser sur les premières expériences pour l'ensemble des acteurs impliqués, et notamment les services d'instruction des projets (collectivités, Etat), afin de faciliter leur mise en œuvre ; une réflexion à avoir autour du modèle économique de ces projets, le modèle actuel fondé sur un « coût place » pour la partie hébergement associé parfois à des recettes liées aux autres activités présentes demeure fragile, et souvent insuffisant, pour mettre en œuvre les projets et en tirer tous les bénéfices ; une meilleure connaissance et prise en compte des actions solidaires citoyennes en faveur des sans-abris ; un besoin d'approfondissement des questions liées aux règles qui encadrent ces opérations pour faciliter la mise à disposition de certains fonciers et leur mise aux normes dans des délais et budgets contraints. Un travail a été engagé sur ces enjeux réglementaires et juridiques associant l'Apur et l'étude Cheuvreux. ■

(1). Hébergement d'urgence – approches nouvelles, projets hybrides. Des exemples dans le Grand Paris, Apur, février 2021

https://www.apur.org/fr/nos-travaux/hebergement-urgence-approches-nouvelles-projets-hybrides-exemples-metropole-grand-paris

SAINT-ÉTIENNE

Tous logés à la même enseigne ? Quand le travail s'invite à la maison

[Par **Frédéric Bossard**, directeur, epures]

Aujourd'hui tous les rapports[1] convergent : le logement, ce grand impensé de la ville qui représente pas loin de 70 % du bâti, connaît de très fortes évolutions. Face à la vigueur de la demande immobilière, de la hausse des coûts du foncier et de la construction, des normes..., le logement se transforme. Certains observateurs démontrent une dégradation de sa qualité d'usage inversement proportionnelle à l'évolution de la surface des logements. Pourtant, le logement représente bien plus qu'une simple boîte à habiter. Il a toujours été un marqueur social et un reflet de l'évolution des modes de vie. Au-delà de l'immeuble et de sa localisation, le logement est d'abord le lieu de la cellule familiale, du repos et de la sociabilité intime. Si les volumes et les distributions changent, au fond, les fonctions demeurent. Le logement français moderne, savant mélange entre héritage haussmannien et culture américaine, fait face à des logiques contradictoires. Le séjour, par exemple, reste la pièce principale mais s'ouvre sur la cuisine, disparition des cuisiniers et du personnel de service oblige. Il en résulte une cuisine souvent anecdotique, coincée le long d'un mur de cette pièce centrale. Il en va de même pour les chambres qui rétrécissent pour les réduire à la seule fonction du sommeil ou encore les couloirs qui disparaissent, tout comme le hall d'entrée, emportant avec eux les espaces de rangement qui souvent y ont été installés ; chaque mètre carré devant être économiquement optimisé et « utile » !

Mais justement cette utilité est aujourd'hui re-questionnée par l'arrivée aussi subite qu'imposante du télétravail. Jusqu'au confinement de mars 2020, le logement n'était pas pensé pour être le lieu du travail. Ce télétravail, désormais envisagé par journée voire semaine entière, concernant possiblement plusieurs personnes d'une même famille à la fois, bouleverse toutes les recettes qui ont présidé à la production immobilière de ces dernières décennies. Il devient urgent de penser le futur du logement.

Le luxe, c'est l'espace ?

Face à ces constats, la réponse passe par de l'espace en plus ? Oui et non. Oui car les enquêtes menées pendant le confinement de 2020 montrent toutes, d'une part les fortes disparités d'espace disponible selon les conditions sociales et, d'autre part, que la nature de l'espace disponible (intérieur généreux ou espace extérieur) jouait sensiblement sur les ressentis des occupants. Non car ce confort d'espace ne présente pas d'avantage significatif s'il ne permet pas d'éviter les conflits d'usages, notamment entre vie privée et vie professionnelle.

Télétravail à domicile et conflits d'usages entre vie privée et vie professionnelle

Ces évolutions du logement démontrent l'inadaptation des logements à l'activité professionnelle à domicile. La diminution globale de la surface habitable et la fusion des pièces de vie (séjour-cuisine) pénalisent les localisations possibles du « coin bureau » et forcent les personnes à investir des pièces plus intimes pour s'isoler. Ainsi, la chambre devient bureau pour autant qu'elle possède une surface suffisante pour s'installer. Le placard devient bureau encastré. L'honneur est sauf lors des visios grâce au fond d'écran « corporate » ; la technologie au service du travailleur !

Mais à ce conflit d'usage s'ajoute fréquemment le conflit des temporalités d'usage de ces espaces parce qu'il y a une désynchronisation de plus en plus fréquente des temps de vie de chaque membre au sein d'un même foyer.

Et la lumière fut

Une source de lumière naturelle, une vue ou la proximité d'un espace extérieur sont très importantes lorsque l'on passe 8 heures par jour devant son bureau. Ainsi le réaménagement consiste souvent à déplacer les meubles pour les rapprocher d'une fenêtre ou d'une baie vitrée, mais encore faut-il le pouvoir. Si l'apport de lumière naturelle des bureaux est souvent maîtrisé, la lumière naturelle à la maison est souvent plus aléatoire.

© Epures

La fameuse pièce en plus

La solution reste la fameuse pièce en plus. Il est vrai que dans l'habitat individuel, l'espace disponible étant plus fréquent, apparaissent des solutions nouvelles, tantôt dans l'évolution de l'abri de jardin en pièce en plus, tantôt dans le changement d'usage de la véranda ou du garage qui deviennent, moyennant quelques travaux, des bureaux privés. Mais elle peine à se concrétiser à l'intérieur des logements collectifs en raison du coût du mètre carré construit. Pourtant, pouvoir rediviser les pièces moyennant quelques mètres carrés en plus, faciliter le partitionnement des pièces avec des cloisons astucieuses, offrir un espace entre deux pièces, peuvent aider à penser ce nouvel espace de bureau.

Le logement doit faire sa révolution comme le travail est en train de le faire avec le télétravail. Il doit désormais le penser comme une des fonctions à accueillir à part entière, au même titre que celles qu'il abrite déjà car les ménages recherchent de l'espace, avec une pièce en plus, et un espace extérieur rien qu'à soi ; bref, ils recherchent la recette de la maison individuelle. C'est assurément l'évolution attendue du logement collectif. ■

(1). On pensera aux travaux de M Eleb ou Y Chalas. Plus récemment à ceux d'IDHEAL ainsi qu'au rapport de François Leclercq et Laurent Girometti

MARSEILLE

Derrière les écrans, la ville

[Par **Laurent Couture**, chargé d'études principal, Espaces économiques et urbanisme commercial, coordinateur des études du Lab'Urbain, Agam]

La crise sanitaire est venue bouleverser nos quotidiens, obligeant la population à rester chez soi pendant les divers confinements. Se divertir, travailler, étudier, consommer : autant de pratiques de la vie courante qui ont dû évoluer en ce sens, avec un relais numérique important. Depuis ces dernières années, ces usages étaient déjà plus ou moins bien intégrés dans la société, renforcés par des solutions numériques, toujours plus performantes, d'une certaine partie des activités et services. La pratique du télétravail était marginale avant la crise. En 2017, 3 % des salariés pratiquent le télétravail au moins un jour par semaine en France[1]. Le e-commerce était quant à lui en pleine progression. En juin 2018, il a généré 36,6 milliards d'euros[2]. Les acteurs du web, la presse, mais également le commerce étaient des activités dématérialisées relativement communes dans le quotidien de tous. L'hybridation des activités était aussi un modèle bien implanté : la bi-canalité (commerce ayant un point de vente physique et un point de vente en ligne), les services bancaires (notamment la banque de proximité), ou encore une partie des actes administratifs. Ces usages quotidiens ont été largement facilités aussi par une pénétration générationnelle et sociale toujours plus grande et déjà bien ancrée chez les Français. En témoigne l'étude réalisée tous les ans par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), intitulée Baromètre du numérique : en 2019, 77 % des Français possédaient un smartphone, dont 94 % en ont un usage quotidien[3]. La crise a cependant été un accélérateur historique de ces usages, créant un point de rupture sans précédent : télétravail, e-commerce, e-proximité, dématérialisation des actes administratifs et médicaux, le e-learning se sont affirmés dans nos quotidiens. En témoigne le e-commerce qui a connu une progression fulgurante pendant la crise, avec un impact physique bien réel sur la chaîne logistique et sur l'animation des centre-ville (city-marché, darkstore). Idem pour le télétravail, qui se maintient dans les pratiques des entreprises et qui réinterroge l'immobilier de bureau, et de manière plus large la géographie du travail des territoires. De nouveaux objets urbains apparaissent où se renforcent : tiers lieux, coworking, fablab, etc. C'est la mission du Lab'Urbain de l'Agam depuis le début de la crise sanitaire, d'analyser la progression de ces nouveaux usages mais surtout leur impact physique sur la ville et son fonctionnement. La ville des proximités ne fait pas exception à la règle. Si la crise sanitaire a renforcé les attentes en termes de proximité urbaine, elle a aussi généré de nouveaux services en ligne et accéléré la transition numérique des acteurs de la quotidienneté : artisans, commerçants, petite production. Il apparaît aujourd'hui inévitable que ces usages aient un impact à long terme, sans doute profond, sur la manière de concevoir la place des principales fonctions urbaines dans la ville. La ville fonctionnaliste, déjà largement remise en question avant la crise sanitaire, se trouve aujourd'hui profondément remise en question. Une nouvelle perceptive se dessine déjà, dont les impacts, positifs et négatifs, sont encore mal appréhendés car aujourd'hui balbutiants, celle d'une possible « ville des usages numériques ». Une ville façonnée par ces nouveaux usages et non plus seulement par l'optimisation et l'exploitation des datas, là où s'arrêtait le plus souvent la définition de la « smart city ». Autant de champ d'étude et de travaux qui s'ouvrent pour les années à venir pour les agences d'urbanisme. ■

Espace de coworking de Now sur le quai de Rive Neuve à Marseille.

(1). Dares analyses, Quels sont les salariés concernés par le télétravail ? 2019. Disponible sur <http://urlr.me/82Xgv> (consulté le 16.07.2021)
(2). Deneux, Mickaël, « Tous les chiffres de l'explosion de l'e-commerce », LSA Commerce Connecté, 2020. Disponible sur <http://urlr.me/YRHst> (consulté le 23.06.2021)
(3). ARCEP, Baromètre du numérique 2019, Enquête sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française en 2019, 2019. Disponible sur <http://urlr.me/yrgTF> (consulté le 30.08.2021).

GRENOBLE

Il était une fois le Rabot

[Par **Frédéric Pontoire**, directeur du cadre stratégies, territoire et montagne, **Anne Quantin-Pottecher**, responsable communication, AURG]

En 2024, la cité universitaire du Rabot, ex-bastion fortifié dominant Grenoble, fermera ses portes. Quel avenir pour ce site historique emblématique ? À la demande de son gestionnaire (le Crous), de l'État et de la Ville de Grenoble, l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise a mobilisé les acteurs pour imaginer ses nouvelles vocations possibles. L'enjeu : inventer un futur durable en conservant et valorisant le patrimoine bâti.

Le Rabot, cette « montagne urbaine » au cœur de Grenoble

Sur la colline de la Bastille qui domine Grenoble, le Rabot accueille des vocations successives depuis son édification au XVème siècle. Depuis 1952, c'est une cité universitaire qui héberge 500 étudiants des quatre coins du monde. De nombreux acteurs publics et privés interviennent sur ce site phare de la métropole qui joue un rôle historique et paysager. Le Rabot a été beaucoup étudié et documenté. À partir d'une synthèse de l'existant, de rencontres, et par son expertise, l'agence s'est attachée à la formulation d'enjeux globaux soumis aux élus : l'équilibre entre nature et fréquentation dans l'aménagement futur, ses publics, la valorisation de l'héritage patrimonial et bâti… D'importants défis techniques ont également été mis en avant, comme la mise en sécurité, l'accessibilité et le décloisonnement, déterminant des possibilités d'aménagement et de constructibilité.

Un projet qui vaut bien qu'on s'unisse

L'étude engagée en en 2020 a permis la mobilisation et l'implication de nombreux gestionnaires et partenaires : le Crous, les services de l'État, Grenoble-Alpes Métropole, le Département de l'Isère, la Régie du Téléphérique, le Musée Dauphinois, l'Institut d'urbanisme et l'École d'architecture… Cette implication multiple a permis de faire valoir des visions de l'avenir de ce site exceptionnel qui invite à l'innovation, tant dans l'aménagement que dans l'intervention publique, avec des perspectives connexes enthousiasmantes : concours Europan[1], Grenoble Capitale Verte 2022, plan-guide Bastille et concertation associée, OAP Bastille du PLUi…

Vue de la cité universitaire.

Le nouveau Rabot.

© AURG

Le Rabot mis en récits par l'agence

Une fois intégrés les enjeux et les défis issus des diverses expertises, la dernière phase d'étude s'est attachée à libérer les imaginations pour mieux aborder toutes les possibilités d'aménagement du Rabot. Plusieurs axes de travail ont fait émerger des pistes programmatiques : propositions de l'agence, débats en comités de pilotage, échanges avec les techniciens et universitaires, ateliers avec les acteurs et partenaires, avec des étudiants de l'Institut d'urbanisme, enquêtes, benchmark de références inspirantes… Sur cette base, l'agence a mis en « récits » diverses pistes, en déroulant pour chacune un fil directeur. L'objectif : raconter les lieux, les formes urbaines, les occupations et les usages possibles du Rabot à l'avenir.

Plus complémentaires que contradictoires, ces récits permettent de déployer les imaginaires, de dessiner des transitions et de présenter des devenirs tirant parti des potentiels, de l'échelle et de la diversité du site, dans son ensemble Bastille. Pour chacun de ces récits, des initiatives ont été proposées avec des niveaux d'ambition et des temporalités variées, certains usages transitoires ou pérennes pouvant être activés dès 2022, année de Grenoble Capitale verte de l'Europe. En 2021, toujours avec l'aide de l'agence, la Ville de Grenoble poursuit ses réflexions d'aménagement à travers une étude patrimoniale. Le Rabot représente un projet exceptionnel pour (re) positionner Grenoble sur l'innovation architecturale, à travers de nouvelles formes de réhabilitation. ■

(1). La Ville de Grenoble participe au concours Europan 16 : des équipes européennes sont appelées à faire des propositions pour imaginer le devenir du site de la Bastille

© DR

ALEXANDRA LE PROVOST

L'Anjou à cœur

Géographe de formation, Alexandra Le Provost évolue sur ses terres. Directrice de l'Agence d'Urbanisme de la Région angevine (Aura) depuis 2017 et guidée par « les territoires en mouvement », elle porte un regard fin sur l'évolution administrative de son territoire. Pour une expertise historique au profit aujourd'hui de la prospective et de l'accompagnement des élus.

Une naissance à Angers, des études de géographie à l'Université d'Angers, un parcours professionnel quasi-exclusif en Anjou : à 46 ans, Alexandra Le Provost possède assurément la science de son territoire. L'atout apparaît considérable quand on manie au quotidien les mots *« anticipation »* et *« prospective »*, à la tête d'une agence d'urbanisme, en l'occurrence celle de la Région angevine (Aura). Une agence qui célèbre cette année ses 50 ans d'existence, occasion de rappeler cette *« nécessité de connaître son passé pour mieux se projeter »*, souligne-t-elle.

Voilà qui tombe plutôt bien : elle maîtrise sur le bout des doigts l'évolution administrative du grand Angers de ces cinquante dernières années. Après un début de carrière dans un bureau d'études, en Rhône-Alpes où elle s'est exilée deux ans, Alexandra Le Provost regagne son Anjou natal dès 2002. Entretien d'embauche avec un député et un maire, pour prendre la direction du Comité d'expansion du Pays du Layon : *« Que pensez-vous de l'éventuelle création d'un pays urbain ? »*, lui demandent les élus. *« C'est une évidence »*. Disruptive pour l'époque, la réponse séduit ses interlocuteurs qui l'embaucheront au côté des quatre autres pays - ruraux - qui couvrent alors le Maine-et-Loire. Dans le Pays du Layon, Alexandra Le Provost traite contractualisations et autres programmes européens, avant justement de gagner,en 2005, le tout nouveau Pays d'Angers. L'enjeu : *« créer les conditions d'un dialogue avec la communauté d'Angers et les trois communautés de communes des alentours »*.

La géographe se régale : *« les territoires en mouvement, leurs interdépendances, leurs alliances, m'animent et me passionnent »*. Et c'est alors loin d'être terminé… Ce Pays d'Angers se mue ensuite en Pôle métropolitain Loire Angers, sous forme de syndicat mixte dont Alexandra Le Provost assure la direction à partir de 2012. Jusqu'à la demande de Christophe Béchu en mars 2017, pour prendre la tête de l'Aura. Avec l'actuel président d'Angers Loire Métropole puis Roch Brancour, vice-président en charge de l'urbanisme, l'habitat et le logement, président de l'Aura depuis 2020, la directrice élabore une feuille de route centrée sur les transitions. Puis un projet d'agence 2021-2026, conçu comme une… maison : *« avec ses fondations, qui correspond à notre travail d'expertise. Puis trois piliers : l'observation, la planification, l'expérimentation. Et enfin, le toit : la prospective, pour favoriser l'aide à la décision des élus et toujours conserver un temps d'avance au niveau de leur accompagnement »*.

Avec le recul, la directrice concède qu'elle n'avait auparavant pas *« conscience de l'ensemble des missions des agences d'urbanisme. Je ne connaissais que leur versant urbanisme réglementaire. J'ai rapidement découvert le travail de fond conduit par l'Aura et l'importance de ses outils comme le système d'information géographique (SIG) »*. L'ensemble portant sur des *« sujets très variés »*, comme récemment, les îlots de chaleur/fraîcheur, la santé et le bien-être, l'accès aux piscines et encore un programme Popsu Territoires consacré aux communes nouvelles. Et une question : *« en quoi une commune nouvelle fait-elle territoire ? »*, interroge la géographe. Une bonne occasion de naviguer entre histoire et prospective. ■

David Picot

© Christine Ledroit Perrin

JEAN ROTTNER

Au chevet des territoires

Médecin urgentiste et président de région, Jean Rottner se passionne pour les transformations urbaines depuis son mandat de maire de Mulhouse. Il préside avec toujours la même appétence l'Agence d'urbanisme de la région mulhousienne et la FNAU.

Il n'était ni formaté ni programmé pour, mais le virus de la politique a touché le docteur Jean Rottner, bien avant celui, hélas authentique, qui a durement frappé sa ville de Mulhouse. Entamé discrètement par un mandat de député suppléant, le parcours public du médecin urgentiste du centre hospitalier mulhousien a rejoint l'avant-scène en 2008, avec l'ouverture à droite du maire Jean-Marie Bockel qui a fait de lui son premier adjoint, puis avec le retrait de celui-ci du fauteuil de premier magistrat en 2010. Le sujet de l'urbanisme, caractérisé notamment à Mulhouse par le renouvellement de l'habitat et du commerce des quartiers centraux anciens et par une stratégie d'élargissement du centre-ville, s'est d'emblée installé au premier rang des priorités de Jean Rottner. Pendant ses sept années de maire, celui-ci y a pris un plaisir manifeste, au point de toujours lui garder un œil attentif au fur et à mesure que son destin politique le conduisait un peu loin, jusqu'à la tête de la vaste région Grand Est depuis quatre ans.

Redevenu premier adjoint de Mulhouse, il sanctuarise son tout début de semaine pour les affaires de la commune en général, celles de la stratégie de transformation de la ville en particulier. C'est donc un élu toujours bien au fait et *« passionné »* autodéclaré du sujet qui poursuit sa double mission de président de l'Agence d'urbanisme de la région mulhousienne et de la FNAU. Il y met la motivation, le dynamisme et le sens de la vision *« à 360° »* qui caractérisent sa façon d'accomplir ses mandats.

Elargir la focale constitue aussi l'expression-clé qui lui semble convenir pour le présent et le futur des agences d'urbanisme. *« Si leur cœur de métier initial était l'assistance à la rédaction des documents d'urbanisme, la prospective n'a pas cessé de gagner en importance dans leur rôle d'accompagnateurs du politique. On a besoin des agences pour voir l'horizon qui se dessine au-delà des lignes, et pour savoir bien défricher. En particulier aujourd'hui, défricher les solutions pour l'indispensable décarbonation à l'échelle de la société »*, expose Jean Rottner. Le président de la FNAU appelle aussi les adhérents à franchir leurs frontières géographiques naturelles. *« Quand l'agence de Nancy vient travailler sur Bure (le territoire en Meuse d'accueil du futur centre de stockage souterrain de déchets nucléaires, Ndlr) ou quand les agences d'urbanisme inventent de nouvelles collaborations sur l'axe Seine, cela me réjouit »*, déclare-t-il. Lui-même se félicite du *« fonctionnement en tandem »* à la tête de la FNAU avec le président délégué Patrice Vergriete, et de l'animation du réseau avec l'équipe de la fédération autour de la déléguée générale Brigitte Bariol-Mathais.

Au *« tournant des transformations de la société »* qui caractérise l'instant présent selon Jean Rottner, celui-ci salue *« Co-habiter »*, l'un des mots- clé des rencontres de la Fnau de décembre prochain, comme « un terme particulièrement pertinent, synthétisant bien la diversité des enjeux qui nous attendent : dans le logement, mais plus généralement dans la façon de faire et vivre la ville aujourd'hui ». ■

Mathieu Noyer

CO-HABITONS !

1ER DÉCEMBRE 2021

Après-midi et soirée	Bureau élargi de la fnau réservé à ses membres

2 DÉCEMBRE 2021

Matinée	Plénière d'ouverture
Midi	Déjeuner vue sur mer
Après-midi	Ateliers et / ou visites
Soirée	Soirée de gala

3 DÉCEMBRE 2021

Matinée	Plénière de cloture
Midi	Déjeuner sur le pouce autour des foods trucks dunkerquois

42e RENCONTRE NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME | 1,2,3 DÉCEMBRE 2021 DUNKERQUE

INSCRIVEZ-VOUS SUR LESRENCONTRES.FNAU.ORG

UNE RENCONTRE HYBRIDE
en présentiel à Dunkerque et retransmise en direct sur internet

2 MATINÉES DE PLÉNIÈRE
pour débattre des enjeux du vivre ensemble

14 ATELIERS
pour approfondir et proposer des outils

DES VISITES
pour ceux qui auront des envies d'escapades